

Invitation à la gestion :

FAIRE DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ UN LEGS COLLECTIF



PERSPECTIVES DES POLITIQUES DE CAMPAGNE 2000

Préparé par Marvyn Novick
SEPTEMBRE 2007

PRÉFACE

Invitation à la gestion : Faire de la réduction de la pauvreté un legs collectif

Perspectives des politiques de Campagne 2000
Préparé par Marvyn Novick
Septembre 2007

Campagne 2000 est un mouvement pancanadien d'éducation du public visant à accroître la sensibilisation et le soutien des Canadiennes et des Canadiens à la résolution qu'ont adoptée en 1989 tous les partis de la Chambre des communes d'éradiquer la pauvreté infantile au Canada d'ici l'an 2000. Campagne 2000 a vu le jour en 1991 face au constat des faibles progrès du gouvernement à s'attaquer à la pauvreté infantile. Campagne 2000 demeure neutre dans ses efforts pour exhorter tous les dirigeants élus du Canada à tenir la promesse qu'ils ont faite aux enfants du Canada.

Les partenaires nationaux et communautaires de Campagne 2000 conviennent de la nécessité d'étudier et de débattre publiquement et sérieusement les options que fait valoir le présent document. Toutefois, l'auteur assume l'entière responsabilité professionnelle en ce qui a trait aux détails que le document renferme. Pour obtenir une liste complète des partenaires de Campagne 2000 partout au pays, veuillez vous reporter à la dernière page.

PRÉFACE

Invitation à la gestion : Faire de la réduction de la pauvreté un legs collectif

Marvyn Novick, cofondateur de Campagne 2000 et professeur émérite à l'Université Ryerson, a préparé le présent document.

Aide et conseils ont été prodigués par les personnes et organismes suivants, notamment les membres du comité directeur et du groupe de travail sur les politiques de Campagne 2000 (par ordre alphabétique) : Greg deGroot-Maggetti, Citizens for Public Justice; Sue Delaney, Communities for Children; Saskatoon's Planning Council for a Child and Youth Friendly Community; Fiona Douglas, Social Policy Research Unit, University of Regina; Sid Frankel, University of Manitoba Faculty of Social Work et Social Planning Council of Winnipeg; Martha Friendly, Child Care Research and Resource Unit; Alfred Gay, Association nationale des centres d'amitié; Michael Goldberg, First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition; Randall Hatfield, Human Development Council (Nouveau-Brunswick); Wayne Helgason, Social Planning Council of Winnipeg (Manitoba); Colin Hughes, Children's Aid Society of Toronto; Andrew Jackson, Congrès du travail du Canada; Jacquie Maund, Campagne 2000 Ontario et Family Service Association of Toronto; Adrienne Montani, First Call: BC Child and Youth Advocacy Coalition; Bill Moore-Kilgannon, Public Interest Alberta; Monica Lysack, Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance; Pauline Raven, Centre canadien de politiques alternatives (Nouvelle-Écosse); Penelope Rowe, Community Services Council (Terre-Neuve-et-Labrador); Simon Rosenblum, Campagne contre la pauvreté des enfants; Tara Rudy, Social Planning Council of Winnipeg (Manitoba); Helen Saravanamuttoo, Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux; Darlene Scott, Community Services Council (Terre-Neuve-et-Labrador); et Rebecca Siggner, Social Planning and Research Council (Colombie-Britannique).

Nous désirons remercier tout spécialement Laurel Rothman, coordonnatrice nationale de Campagne 2000 et directrice de la réforme sociale à la Family Service Association of Toronto, et Liyu Guo, adjointe aux programmes de Campagne 2000 et de la Family Service Association of Toronto, ainsi que les nombreux partenaires de Campagne 2000 qui ont collaboré à l'élaboration du présent document. Jo-Anne Liburd et Ligia Hendry de la Family Service Association of Toronto ont aidé à sa rédaction et sa conception graphique, et le Syndicat des Métallos a fait don de services de traduction.

Nous, à Campagne 2000, désirons remercier toutes les personnes et organisations indiquées ci-dessus pour leur aide et leur soutien dans la préparation du présent document.

Également disponible en anglais (Available in English) sous le titre :
SUMMONED TO STEWARDSHIP: MAKE POVERTY REDUCTION A COLLECTIVE LEGACY

Droit d'auteur © 2007 par Campagne 2000. Tous droits réservés. Réalisé en collaboration avec des membres de la section locale 594 du SEFPO.
ISBN : 1-894250-49-4

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir d'autres exemplaires du document (20 \$ l'exemplaire), ou pour commander d'autres publications de Campagne 2000, rendez-vous sur le site Web de Campagne 2000 à www.campaign2000.ca remplissez le bon de commande des ressources en ligne, ou communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Liyu Guo, Campagne 2000
a/s Family Service Association of Toronto
355, rue Church, Toronto ON M5B 1Z8
Téléphone : 416-595-9230, poste 244 Télécopieur : 416-595-0242 Courriel : liyugu@fsatoronto.com
Site Web : www.campaign2000.ca www.fsatoronto.com

Les organismes suivants ont appuyé financièrement la préparation du présent document : Atkinson Charitable Foundation, Laidlaw Foundation et Sisters of Saint Joseph of London. Les opinions exprimées dans le document sont celles de l'auteur, du groupe de travail sur les politiques et du comité directeur, et elles ne représentent pas nécessairement celles des organismes qui l'ont financé.

TABLE DES MATIÈRES

Invitation à la gestion : Faire de la réduction de la pauvreté un legs collectif

Document de politique de Campagne 2000

SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	12
UN TEMPS PROPICE À L'ENGAGEMENT	14
RELEVER LE DÉFI	16
A. La réduction de la pauvreté est cruciale pour l'avenir du Canada	16
B. Des taux élevés de croissance et de prospérité économiques n'ont entraîné aucune réduction des niveaux structurels de pauvreté infantile au Canada	19
C. Les pays peuvent réduire les niveaux de pauvreté infantile lorsque la volonté politique existe	27
APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ	32
Cadre d'action proposé	34
Architecture de la pauvreté	35
A. Soutien à l'emploi	35
B. Un Système de revenu de base pour les personnes ayant un handicap	36
C. Un appui transitoire apporté avec tact et dignité	37
D. Des Ressources essentielles disponibles et abordables	38
La première période de cinq ans	38
Finances publiques	40
Possibilités de réduire la pauvreté d'ici 2012	40
Possibilités d'atteindre les objectifs de 2017	44
ANNEXE A – INDICATEURS DE PAUVRETÉ	46
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	48

SOMMAIRE

Les recherches sur les effets destructeurs de la pauvreté abondent, pourtant les mesures qu'ont prises les gouvernements au Canada pour enrayer la pauvreté infantile ont été erratiques, ces derniers faisant preuve par moments d'idées audacieuses suivies de périodes d'initiative limitée. L'engagement qu'ont pris en 1989 tous les partis de la Chambre des communes d'éradiquer la pauvreté infantile d'ici l'an 2000 était chargé d'espoir, mais il n'a pas été tenu, et des objectifs et des échéances n'ont jamais été proposés.

La réduction de la pauvreté retient maintenant l'attention du monde entier. Campagne 2000 demande au gouvernement fédéral et aux provinces d'établir des objectifs et des échéances pour le Canada. Nous proposons que les gouvernements provinciaux collaborent avec des partenaires fédéraux en vue de réduire d'au moins 25 % les taux de pauvreté infantile au sein des provinces d'ici 2012, et d'au moins 50 % d'ici 2017.

L'appel à un engagement concret et des mesures précises pour réduire la pauvreté infantile devrait être perçu comme une priorité non partisane absolue, tout comme la nécessité de s'attaquer au changement climatique fait maintenant partie intégrante de la culture politique du Canada. L'objectif fondamental à réaliser à l'échelle du pays serait d'assurer à tout parent qui travaille à plein temps toute l'année un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté. À elle seule, cette mesure permettrait d'atteindre l'objectif de réduction minimale de 25 % puisqu'un tiers de tous les enfants dans la pauvreté vivent dans des familles où un parent a travaillé à plein temps toute l'année.

La réduction de la pauvreté est cruciale pour l'avenir du Canada. En 2017, le Canada célébrera son cent cinquantième anniversaire. Au cours de la prochaine décennie, nous serons mis au défi de résoudre les problèmes de polarisation et de disparité qu'ont engendrés au Canada les faibles réponses nationales à la mondialisation. Si les déficiences structurelles qui entraînent des effets négatifs sur les plus vulnérables—les femmes seules avec des enfants, les Autochtones, les nouveaux immigrants et les réfugiés—s'enracinent au Canada, elles se traduiront par une instabilité sociale et des tendances au désengagement civique.

En des circonstances beaucoup plus difficiles (p. ex., dette publique élevée, perspectives économiques incertaines), la population canadienne a investi dans l'assurance-emploi, l'allocation familiale, la formation professionnelle des adultes, des programmes nationaux de logements familiaux et l'assurance-hospitalisation. Si les Canadiennes et les Canadiens veulent des communautés intégrantes offrant des possibilités illimitées, nous devons alors être prêts à créer un meilleur équilibre entre les richesses individuelles et les richesses collectives en vue d'atteindre des objectifs communs.

Des taux élevés de croissance et de prospérité économiques n'ont entraîné aucune réduction des niveaux structurels de pauvreté au Canada. On nous a mal informés en nous assurant que le meilleur moyen de réduire la pauvreté était d'accroître la prospérité, quand, en réalité, les dix dernières années de croissance économique n'ont rien apporté aux moins avantagés. De 1995 à 2005, le PIB par personne au Canada s'est accru de 27 % en dollars indexés. Le revenu après impôt des 20 % des familles gagnant les revenus les plus élevés a augmenté de plus de 22 %, par rapport à 9 % chez les 20 % des familles gagnant les revenus les plus faibles. Les sources de la pauvreté sont de nature structurelle, et les solutions doivent viser directement les conditions de vie. Des données internationales convaincantes démontrent que l'on parviendra mieux à

SOMMAIRE

réduire la pauvreté en prenant des engagements politiques collectifs plutôt qu'en se fiant à la croissance générale de l'économie.

Les campagnes visant à assurer un salaire minimum vital ont pris de l'ampleur et ont introduit une dimension éthique sur le marché du travail au Canada et aux États-Unis. Une société devrait garantir à quiconque travaille à plein temps toute l'année un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté. En 2007, pour jouir de niveaux de vie convenables, les ménages indiqués ci-dessous auraient besoin de revenus totaux disponibles de l'ordre suivant :

- adulte célibataire – un revenu supérieur à 15 000 \$ par année (MSRAAT-Modernisation de la sécurité du revenu des adultes en âge de travailler, 2006)
- parent seul, avec un enfant – revenus des ménages supérieurs à 20 000 \$ par année
- couple, avec un enfant – revenus des ménages supérieurs à 25 000 \$ par année
- pour des enfants additionnels dans les familles monoparentales et les familles comptant un couple, ajouter 5 100 \$ par année

Lorsque la volonté politique existe, les pays peuvent réduire les niveaux de pauvreté. Le taux de pauvreté infantile en 2005 se situait au même niveau que le taux de 1989 lorsque la Chambre des communes a voté en faveur d'éradiquer la pauvreté d'ici l'an 2000. Le premier rapport de l'UNICEF sur la pauvreté infantile au sein des pays de l'OCDE (2000) démontrait que les pays affichant les taux de pauvreté les plus faibles affectaient la plus grande proportion de leurs richesses aux dépenses collectives, même pendant les périodes de récession et de chômage à la hausse. Quatre pays nordiques ont les taux de pauvreté les plus faibles au sein de l'OCDE, des taux élevés d'imposition en tant que pourcentage du PIB, et trois de ces pays [la Finlande, la Suède et le Danemark] se classent parmi les cinq premiers pays sur le plan de la compétitivité à l'échelle mondiale.

Le cadre d'action national de Campagne 2000 pour la réduction de la pauvreté dans l'ensemble du Canada repose sur les quatre principes fondamentaux suivants :

- A. Le principe de soutien à l'emploi** – une garantie que tout parent ou adulte travaillant à plein temps toute l'année pendant 30 heures ou plus par semaine (1 500 heures par année) puisse avoir un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté. Cette garantie comprend également le versement d'une pleine prestation pour enfants de 5 100 \$ par an (dollars de 2007) pour chaque enfant au sein de familles à faible revenu et des crédits d'impôt liés au travail de 2 400 \$ par année.

SOMMAIRE

- B. Le principe d'un système de revenu de base pour les personnes ayant un handicap** – Les personnes ayant un handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiennes et Canadiens. Campagne 2000 est en faveur d'établir le niveau des prestations d'invalidité à celui des prestations de sécurité sociale des personnes âgées.
- C. Le principe d'un appui transitoire apporté avec tact et dignité** – Nous avons encore tendance à catégoriser les personnes qui vivent dans la pauvreté comme étant « méritantes » et « non méritantes ». Une stratégie de réduction de la pauvreté doit établir des écarts équitables entre les personnes qui touchent un revenu d'emploi et les familles qui ont des enfants et dont les parents ne peuvent pas travailler en raison de difficultés temporaires ou prolongées.
- D. Le principe de ressources essentielles disponibles et abordables** dans quatre domaines afin de protéger les budgets des familles et de promouvoir des voies d'accès à des chances égales pour tous les enfants. Il est important de rétablir l'accès à l'admissibilité et à la protection de l'assurance-emploi, de continuer à assurer l'accès à des médicaments d'ordonnance et des soins dentaires, d'empêcher les coûts élevés des logements de gruger le budget alimentaire des familles à faible revenu, et d'assurer un accès universel à une éducation et des services de garde de haute qualité à tous les enfants durant les jeunes années.

L'objectif fondamental pour l'ensemble du Canada serait d'assurer à tout parent qui travaille à plein temps toute l'année un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté.

Pour réaliser cet objectif, le gouvernement fédéral devrait souscrire aux initiatives suivantes :

- Augmenter le supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) afin de créer une pleine prestation pour enfants de 5 100 \$ (dollars de 2007)
- Augmenter les crédits d'impôt liés au travail à 2 400 \$ par année
- Établir un salaire minimum fédéral de 10 \$ l'heure (dollars de 2007)
- Investir des fonds fédéraux importants dans des ressources essentielles comme l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le logement social et le rétablissement de l'admissibilité à l'assurance-emploi

Les provinces seraient appelées à contribuer comme suit :

- Augmenter les salaires minimums à un niveau de réduction de la pauvreté de 10 \$ l'heure (dollars de 2007) et les indexer
- Investir des recettes provinciales dans des projets de logements abordables
- Investir des recettes provinciales dans des régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires complémentaires
- Investir des recettes provinciales dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Pour atteindre l'écart équitable visé à l'échelle du Canada, il faudrait réduire l'ampleur de la pauvreté des familles bénéficiaires de l'aide sociale qui ont des enfants à au moins 80 % du seuil de pauvreté.

SOMMAIRE

Pour atteindre cet objectif, la plupart des provinces devraient souscrire aux initiatives suivantes :

- Versement aux familles de la pleine prestation pour enfant de 5 100 \$ (dollars de 2007) sans récupération fiscale ni réduction des taux des paiements d'aide sociale
- Pleine indexation des taux d'aide sociale dans toutes les provinces à compter de 2008
- Augmentations annuelles des taux d'aide sociale de 3 % ou plus au-dessus du taux d'inflation, également à compter de 2008

Pour rétablir la capacité fiscale des Canadiennes et Canadiens d'investir dans notre pays, toutes les économies fédérales découlant de la réduction des frais de la dette publique à compter de maintenant jusqu'en 2012 devraient être affectées à des investissements pour réduire la pauvreté et à d'autres priorités nationales. Le Parlement devrait envisager d'adopter une mesure de temporisation pour toutes les réductions d'impôt générales que le gouvernement fédéral a mises en œuvre depuis l'an 2000.

INTRODUCTION

« Nous croyons que l'État doit assurer à chaque enfant vivant au Canada, et ce dès sa naissance, la satisfaction des besoins essentiels à son bien-être et à l'affirmation de sa dignité comme être humain et comme membre de la société canadienne. »

Déclaration de Campagne 2000

Déclaration de fondation du 24 novembre 1991

La présence et la persistance de la pauvreté infantile au Canada portent atteinte aux valeurs démocratiques rattachées à la dignité et à la valeur inhérentes de chaque personne. Les chances d'épanouissement prennent forme dès les premiers moments de développement. Les enfants ont tendance à s'épanouir lorsque les conditions sociales dans lesquelles ils naissent favorisent le développement de leurs capacités et intérêts, et en assurent la continuité au cours des inévitables impondérables de la vie. Les enfants qui grandissent dans la pauvreté familiale ont moins d'avantages sociaux sur lesquels ils peuvent compter. Le manque de nourriture, des logements peu sûrs, des ressources sociales limitées, des parents en proie à des difficultés, des troubles chroniques de santé et des résultats scolaires plus faibles sont les dénis les plus courants de l'égalité des chances qui découlent de la pauvreté infantile. Ils mènent à ce que Kitchen et al (1991) ont appelé des « avenir inégaux » pour les enfants en tant que personnes aujourd'hui et adultes demain.

On ne peut tenir les enfants responsables des conditions sociales à leur naissance. Les personnes pour qui agir est facile présument que la plupart des parents peuvent trouver les niveaux extraordinaires de résilience et de soutien nécessaires pour transcender les conditions sociales oppressives de la vie quotidienne. Mais pourquoi devrait-on avoir besoin d'un niveau incroyable de résilience et de soutien pour assurer sa survie élémentaire? Il devrait s'agir là de qualités qui stimulent de hauts degrés de réalisation personnelle et d'apport social. Campagne 2000 ne cesse, depuis sa fondation, de considérer la pauvreté infantile comme un symptôme de notre négligence collective en tant que Canadiens à créer une culture politique d'engagement envers le bien-être de tous les enfants et de toutes les familles dans l'ensemble du pays.

Périodiquement, Campagne 2000 prépare des documents de discussion sur des orientations proposées afin de se pencher sur les dimensions sociales et collectives de la pauvreté infantile au Canada. Ces documents examinent des tendances récentes importantes au pays et à l'étranger, et exposent les grandes lignes des orientations stratégiques du travail de Campagne 2000 à l'échelle du pays. Depuis 1991, Campagne 2000 a publié cinq documents de discussion - Investir dans les générations à venir (1994); Le Canada : à la croisée des chemins (1996); Mandat pour le prochain millénaire (1997); L'essentiel pour commencer (1999); et Les voies du progrès (2004). Les orientations dans ces documents prennent comme point de départ les propositions et les perspectives du Groupe de défense des enfants pauvres [GDEP, 1986], un des organismes fondateurs de Campagne 2000.

Campagne 2000 ne cesse, depuis sa fondation, de considérer la pauvreté infantile comme un symptôme de notre négligence collective en tant que Canadiens à créer une culture politique d'engagement pour le bien-être de tous les enfants et de toutes les familles dans l'ensemble du pays.

INTRODUCTION

Ensemble, ces documents, et les rapports annuels, ont maintenu l'attention nationale et aidé à formuler un programme exhaustif et sérieux de politiques sur la pauvreté infantile au Canada. Le GDEP a d'abord présenté la proposition visant un régime complet de prestations pour enfants en 1986 qui, par la suite, a été reconnue et incorporée au rapport intitulé *Ontario Transitions* (Ontario : CEAS, 1988). La proposition a refait surface en tant qu'initiative nationale crédible après la parution du rapport « Le Canada : à la croisée des chemins » en 1996. Le rapport, *Investir dans les générations à venir*, publié en 1994, plaçait la pauvreté infantile dans un contexte de cycle de vie, et liait le bien-être des enfants canadiens au bien-être du Canada en tant que nation. Le document de mission (1997) a été le premier rapport sur la politique sociale au Canada à demander des investissements sociaux importants dans les enfants et les familles dans un cadre de responsabilité financière (aucun nouveau déficit). Le rapport de 1999, intitulé « L'essentiel pour commencer », exigeait l'élaboration de vigoureuses politiques de développement humain dans les domaines de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants en tant que partie essentielle d'une stratégie pour éliminer la pauvreté infantile. Le document « Les voies du progrès », réalisé en 2004, insistait sur l'établissement d'un salaire minimum de 10 \$ l'heure d'ici 2007 et traitait des questions liées aux capacités financières fédérales en baisse par suite de constantes réductions d'impôt.

Une sérieuse stratégie visant à éradiquer la pauvreté infantile ne doit ni se contenter de faire les choses à moitié, ni hésiter à aller au-delà de la zone de confort des fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Comme pour l'assurance-maladie récemment, et pour le changement climatique en ce moment, le désir de réduire la pauvreté doit faire partie intégrante de la culture politique du Canada. Le présent document décrit une stratégie urgente, mais réalisable, qui doit être soumise à l'examen des collectivités et du public. Cela signifie que les collectivités partout au pays doivent être informées des préoccupations qui y sont exprimées ainsi que des attentes en matière d'initiatives publiques. Les enjeux sont considérables, mais les occasions d'agir sont favorables. Comme le soulignera le document, toutes les raisons de ne pas agir perdent de la crédibilité. Nous en sommes maintenant à un moment où, en tant que pays, il nous faut, soit admettre notre responsabilité sociale, soit persister dans une négligence collective absolue sans recours pour nous justifier honorablement.

UN TEMPS PROPICE À L'ENGAGEMENT

« La Chambre ... cherche à réaliser l'objectif d'éradiquer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000. » (trad. libre)

Résolution de la Chambre des communes
24 novembre 1989

Les mesures qu'ont prises les gouvernements au Canada pour éradiquer la pauvreté infantile ont été erratiques, ces derniers faisant preuve par moments d'idées audacieuses suivies de périodes d'initiative limitée. Il y a eu un moment chargé d'espoir en 1989 lorsque tous les partis de la Chambre des communes ont pris un engagement à cet égard. Malheureusement, cet engagement n'a pas été tenu, et des objectifs et des calendriers n'ont jamais été proposés. Une prestation fédérale pour enfants a été introduite il y a dix ans, sans calendrier pour sa mise en œuvre intégrale. En 1999, les gouvernements fédéral et provinciaux ont proposé un plan d'action national pour les enfants, sans suivi apparent. Des accords fédéraux-provinciaux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ont été signés en 2005, puis annulés en 2006 par le gouvernement fédéral actuellement au pouvoir.

Il est difficile d'accomplir des progrès significatifs sans engagements conjoints de la part des gouvernements fédéral et provinciaux à établir des objectifs et des calendriers, à rallier le soutien public et à assurer les ressources financières nécessaires. Sans direction et engagement politiques visibles, la pauvreté persistera.

La réduction de la pauvreté retient maintenant l'attention nationale et internationale. Les recherches sur les effets destructeurs de la pauvreté abondent. Le besoin d'effectuer des études supplémentaires sur cet aspect est moins urgent. Un objectif de réduction de la pauvreté cherche à obtenir des engagements politiques explicites de la part des gouvernements à réellement réduire les niveaux de pauvreté dans leur pays. Nous passons de ce que nous devrions faire, à quand et comment nous le ferons réellement.

La réduction de la pauvreté retient maintenant l'attention nationale et internationale.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a ouvert la voie en promouvant la réduction de la pauvreté à la fois dans les pays en développement et les pays plus développés. Les initiatives de l'ONU en matière de réduction de la pauvreté ont débuté par les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies qui visent à atteindre d'ici 2015 une réduction de 50 % des niveaux de pauvreté au sein des pays en développement. L'UNICEF (2005) a demandé aux pays riches d'adopter des objectifs et des calendriers pour la réduction progressive de la pauvreté infantile. Aux pays affichant des niveaux de pauvreté de plus de 10 %, comme le Canada, l'ONU a demandé d'adopter un processus de réduction de la pauvreté en deux étapes. Au cours de la première étape, les pays accusant des niveaux de plus de 10 % réduiraient leur niveau de pauvreté à moins de 10 %. Au cours de la deuxième étape, ces pays s'efforceraient de réduire leur taux de pauvreté aux niveaux de ceux des pays nordiques qui se situent à 5 % ou moins.

UN TEMPS PROPICE À L'ENGAGEMENT

Le Royaume-Uni est le pays de l'OCDE qui a pris l'initiative la plus audacieuse. En 1999, le premier ministre Blair (qu'appuyait fortement le premier ministre Brown actuel à titre de Chancelier de l'Échiquier) s'est engagé, au nom du Royaume-Uni, à réduire la pauvreté infantile de 25 % d'ici 2004, de 50 % d'ici 2010, et d'atteindre les niveaux de pauvreté les plus faibles au sein de l'OCDE d'ici 2020. De 1999 à 2004, le R.-U. a réussi à sortir 600 000 enfants de la pauvreté. Même si l'objectif visait 700 000 enfants de moins dans la pauvreté, les réalisations du R.-U. n'en demeurent pas moins impressionnantes et exemplaires.

Au Canada, le Québec (2004) et Terre-Neuve-et-Labrador (2006) ont introduit des plans d'action pour réduire la pauvreté. Terre-Neuve-et-Labrador a renforcé son engagement à réduire la pauvreté en adoptant à la Chambre d'assemblée le 30 mai 2007 une résolution l'engageant, au cours des dix prochaines années, à devenir la province ayant le taux de pauvreté le plus faible au Canada. En traitant de la résolution, le leader à la Chambre du gouvernement a confirmé que toutes les principales entités politiques au Canada pouvaient s'engager à réduire la pauvreté.

« . . . nous sommes un gouvernement conservateur, mais un gouvernement conservateur qui tend à pencher beaucoup vers la gauche à de nombreux, nombreux égards. J'imagine que c'est la raison pour laquelle vous qualifieriez la plupart d'entre nous de conservateurs rouges – et ce, du fait que nous avons une grande conscience sociale. » (trad. libre)

Au Canada, le moment est venu de déterminer s'il existe une volonté politique d'agir pour réduire la pauvreté. Au pays, la mobilisation en vue de réduire la pauvreté représente un défi beaucoup plus complexe. Le Royaume-Uni et les pays nordiques sont des États unitaires où le gouvernement central détient l'autorité absolue dans tous les domaines publics. Le Canada est une union fédérale où la souveraineté est partagée. La réduction de la pauvreté au Canada doit être un engagement conjoint de la part à la fois des provinces et du gouvernement fédéral. Ottawa doit en assurer la direction, mais les provinces doivent y jouer un rôle essentiel. Nous avons besoin que la majorité des provinces de toutes les régions du Canada se joignent à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec en tant que champions de la réduction de la pauvreté.

Les partenaires nationaux de Campagne 2000 exhortent les provinces et le gouvernement fédéral à s'engager conjointement à établir une stratégie d'objectifs et de calendriers en deux étapes pour la réduction de la pauvreté infantile dans l'ensemble du pays. Cette stratégie permettrait de :

- 1) réduire d'au moins 25 % le taux de pauvreté infantile d'ici 2012; et
- 2) réduire d'au moins 50 % le taux de pauvreté infantile d'ici 2017.

La réalisation de ces objectifs serait évaluée en fonction de réductions des trois indicateurs de pauvreté bien établis et largement reconnus au Canada [voir Annexe A] : a) SFR-API [Seuil de faible revenu après impôt]; b) MFR-API [Mesure de faible revenu après impôt]; c) MPC [Mesure du panier de consommation]. Cette approche est conforme à celle sur laquelle s'est appuyé le Sénat (2006) dans son examen de la pauvreté rurale. Dans le présent document, nous utilisons le SFR-API pour les données sur la pauvreté au Canada. Il s'agit de l'indicateur de faible revenu qu'utilise Statistique Canada dans ses rapports publics.

RELEVER LE DÉFI

Le présent document examine trois assertions principales.

A. La réduction de la pauvreté est cruciale pour l'avenir du Canada

En 2017, le Canada célébrera son cent cinquantième anniversaire. Il s'agira d'un autre jalon important nous permettant de nous définir nous-mêmes les uns aux autres et face au monde. À l'occasion du dernier jalon important, en 1967, le Canada s'est présenté comme un pays moderne et dynamique ouvert au monde, à un moment où il vivait un processus d'affirmation de son héritage linguistique et culturel. Depuis 1967, le Canada est devenu un pays du monde où des habitants de tous les continents sont venus s'établir pour bâtir un avenir commun. La décennie qui nous amènera à 2017 déterminera si nous nous sommes acquittés de la promesse voulant que le Canada soit un modèle mondial d'intégration offrant des possibilités illimitées, ou si nous avons permis aux disparités émergentes de devenir des sources permanentes de discorde sociale.

La décennie qui nous amènera à 2017 déterminera si nous nous sommes acquittés de la promesse voulant que le Canada soit un modèle mondial d'intégration offrant des possibilités illimitées ...

Nous devrions définir la décennie qui nous amènera à 2017 comme une autre période de reconstruction sociale pour le Canada dont la signification sera semblable à la reconstruction qui a commencé en 1945 (Canada : *Livre blanc*, 1946), et qui s'est poursuivie jusqu'en 1970. Celle-ci devait alors remédier aux séquelles de la Grande Crise, aux défis de la démobilisation pendant la guerre, au besoin d'investissements importants dans l'infrastructure publique pour l'industrialisation et au développement de programmes sociaux pour appuyer la croissance de la population et l'urbanisation rapide.

Aujourd'hui, notre défi consiste à nous pencher sur la polarisation et les disparités qu'ont engendrées au Canada les faibles réponses à la mondialisation. Le Canada est un pays caractérisé par la diversité raciale et culturelle, une source de force et de fierté. Toutefois, pour s'épanouir, la diversité doit être alimentée. La pauvreté infantile et familiale érode les fondations de notre pays. Les jeunes gens qui vivent dans des familles où les parents sont durement mis à l'épreuve pour subvenir aux besoins de leurs enfants sont confrontés à l'insuffisance et ont accès à moins de possibilités (Conseil de planification sociale d'Ottawa [CPS], 2006a). Les problèmes de structures touchent les plus vulnérables – les femmes seules avec des enfants, les Autochtones, les nouveaux immigrants et les réfugiés (Heisz & McLeod, 2004).

Le tissu social des communautés et des pays est plutôt fragile. Il faut du temps pour créer des conditions de proximité et de confiance, et ces dernières peuvent facilement disparaître peu à peu par manque d'intérêt. Si les disparités s'enracinent au Canada, il existe un réel danger que le pays s'enlise dans un modèle semblable à celui des États-Unis, où le racisme divise les villes et où la crainte et la séparation remplacent la proximité et la confiance (Harris, 2007). Ces tendances sont difficiles à renverser une fois qu'elles sont établies. La disparité engendre l'instabilité sociale, laquelle à son tour provoque des comportements de désengagement civique qui s'éloignent de la diversité pour s'insérer dans des enclaves d'affinité (Rutherford & Shah, 2006). Le

RELEVER LE DÉFI

« nous » civique, encore évident dans de nombreuses villes canadiennes, fait place à un éloignement craintif d'« eux ».

La citoyenneté ne consiste pas uniquement à réclamer des droits – le droit de choisir des dirigeants politiques et d'exiger d'eux qu'ils rendent des comptes, le droit de différer d'opinion et de s'exprimer librement, le droit à l'application régulière de la loi et à l'égalité de traitement. La citoyenneté est également une question de gestion, c'est-à-dire qu'il faut s'acquitter de ses responsabilités sociales envers les membres actuels et les générations futures de la population canadienne. Ce principe est au cœur même du programme environnemental, tout comme il l'est à l'urgence de réduire la pauvreté. Nous ne pouvons pas permettre aux disparités sociales de s'aggraver, et à la division de s'installer dans nos collectivités, sans tôt ou tard changer le genre de Canada que nous créons pour nous-mêmes et que nous léguons aux autres.

Le pays s'est attaqué à la pauvreté des personnes âgées dans les années soixante, à une époque où la détermination publique et la volonté politique d'agir collectivement prévalaient. Des parties du produit de la croissance économique ont été dirigées démocratiquement vers la sécurité du revenu, la santé et d'autres programmes sociaux analogues qui, ensemble, ont permis aux personnes âgées de vivre dans la décence et la dignité. Les communautés partout au pays sont devenues des lieux d'intégration pour les personnes âgées. Les citoyennes et les citoyens des années soixante se sont acquittés de leurs responsabilités d'investir dans le bien-être des personnes vulnérables.

Richard Wilkinson (2005), un chercheur britannique de renom sur la santé des populations, dit que le plus grand problème auquel les sociétés modernes sont confrontées est la qualité des relations sociales. Il déclare que la documentation sur la santé des populations confirme ce que les grands penseurs sociaux du début de l'ère industrielle ont dès lors affirmé.

« Les relations sociales reposent sur des fondations matérielles. » [285] (trad. libre)

« Nous devons sensibiliser le public au fait que les progrès dans la qualité de vie dépendent maintenant principalement de la nature de l'environnement social dont les intérêts sont le mieux servis en s'attaquant aux fondations matérielles des divisions, des exclusions et des préjudices sociaux. » [315-6] (trad. libre)

Nous ne pouvons pas continuer à reporter la réduction de la pauvreté. Si nous voulons tenir la promesse que le Canada a faite au monde, nous devons alors relever le défi que présente l'édification de fondations matérielles pour les relations sociales que nous voulons. En tant que société, nous devons faire en sorte que les fondations matérielles soient en place pour le développement sain de chaque enfant dans toutes les familles et toutes les communautés au Canada.

RELEVER LE DÉFI

Les générations précédentes d'adultes canadiens ont assumé leurs responsabilités sociales d'investir dans l'avenir du pays, parfois dans des circonstances beaucoup plus difficiles.

Ériger les fondations matérielles favorisant l'intégration et des possibilités illimitées est l'appel à la gestion auquel la présente génération d'adultes doit répondre. Le défi politique que nous devons relever est de susciter une politique de passion et d'engagement dans laquelle nous mettons volontairement nos ressources en commun pour investir dans la promesse du Canada. En d'autres mots, il faut rejeter la politique du mauvais payeur fondée sur un nombre toujours plus grand de réductions d'impôt qui nous éloigne de nos responsabilités sociales de gestion. En nous soustrayant ainsi à nos obligations, nous ferons du Canada une terre de disparité et de division.

Les générations précédentes d'adultes canadiens ont assumé leurs responsabilités sociales d'investir dans l'avenir du pays, parfois dans des circonstances beaucoup plus difficiles. La population canadienne qui a survécu aux ravages de la Grande Crise et aux rigueurs de la guerre a investi dans l'assurance-emploi, l'allocation familiale, la formation professionnelle des adultes, des programmes nationaux de logement familiaux et l'assurance-hospitalisation. Il s'agissait d'une époque où les dettes publiques étaient élevées et les perspectives économiques, incertaines. Mais il s'agissait d'une période d'engagement intense envers le Canada, et de solidarité entre les membres de la population canadienne.

Il est trop facile pour la génération d'adultes actuelle de se soustraire à ses responsabilités sociales de gestion par son consentement tacite aux avantages que procurent les réductions d'impôt – des économies pour une nouvelle maison, des nouveaux meubles, une nouvelle voiture (Canada : Finances, 2006a); de l'argent pour acheter des nouveaux souliers, des nouveaux vêtements, des nouveaux ordinateurs, des nouveaux patins aux enfants (Canada : Finances, 2007). La génération actuelle d'adultes canadiens doit réfléchir soigneusement à ses priorités et ses valeurs lorsque le ministre des Finances au pouvoir lui offre des réductions d'impôt année après année par suite de la diminution des frais de la dette publique, en se justifiant comme suit (12) :

« Je tiens à être clair. Chaque dollar économisé grâce à la réduction des paiements d'intérêt sera remis aux Canadiens par le biais de réductions d'impôt sur le revenu des particuliers.

Plus d'argent dans les poches des Canadiens et moins d'argent perdu en paiements d'intérêt. Voilà notre Canada.

Monsieur le Président, j'entends ce message à l'aréna local, je l'entends au café, je l'entends des gens sur la rue. Les impôts au Canada sont beaucoup trop élevés. »

Cette année, les Canadiennes et les Canadiens doivent réfléchir sérieusement au Canada qu'ils veulent pour eux-mêmes, leurs enfants, leurs voisins et pour toute la population canadienne. Si des communautés intégrantes offrant des possibilités illimitées sont ce que la population canadienne désire, nous devons alors être prêts à créer un meilleur équilibre entre l'argent que nous avons dans nos poches et celui que nous mettons en commun pour les valeurs communes que nous partageons. Soyons clairs : les impôts au Canada NE SONT PAS élevés par rapport à des normes comparatives et historiques. Au cours de la dernière décennie, la plupart des Canadiennes et des Canadiens ont eu droit à de nombreuses réductions provinciales et fédérales importantes de l'impôt sur le revenu.

RELEVER LE DÉFI

Les grands défis auxquels la population canadienne fera face au cours de la prochaine décennie sont la réduction de la pauvreté, l'élargissement des possibilités d'apprentissage, la reconstruction des infrastructures civiques, les prises de position relatives au changement climatique et le respect des engagements envers les peuples autochtones. Des investissements publics majeurs et la redistribution des dépenses privées sont essentiels pour relever ces défis. D'affirmer que les impôts sont encore trop élevés, ou qu'il existe encore du gaspillage considérable dans les dépenses publiques sont en réalité des déclarations regrettables qui permettent de se dérober à ses responsabilités sociales de gestion.

Ceux qui sont en faveur d'un nombre toujours plus grand de réductions d'impôt sont préparés à miser sur l'avenir du Canada. Ils sont prêts à parier qu'ils peuvent conserver une plus grande quantité d'argent dans leurs poches sans que ce soit aux frais d'un meilleur avenir pour leurs enfants et leurs petits-enfants. Ceux qui ont adopté cette position ont profité des héritages des générations précédentes. Ils sont cependant réticents à maintenir la chaîne de confiance intrinsèque à la gestion en reconstituant les réserves et en les renouvelant pour les générations futures.

B. Des taux élevés de croissance et de prospérité économiques n'ont entraîné aucune réduction des niveaux structurels de pauvreté infantile au Canada

Nous avons vécu une période de déni, de déviation et d'assurances trompeuses issues de voix et de secteurs influents en tentant d'obtenir des engagements solides du public pour réduire la pauvreté.

Les messages ont été que la pauvreté généralisée n'existe pas vraiment [déni], que la pauvreté est ancrée dans des pathologies personnelles et communautaires [déviation], ou que la meilleure façon de réduire la pauvreté est par une plus grande croissance économique [assurance trompeuse].

Le déni s'est manifesté par l'utilisation de mesures de subsistance du 19^e siècle dans le but de réduire l'échelle de la pauvreté qui existe. La subsistance est une mesure de morbidité qui sert à établir les stricts minimums requis pour maintenir l'« efficacité physique » (Townsend, 2006). Les autorités gouvernementales ont rejeté cette approche dans le développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur le nouveau panier de consommation (Canada : FPT, 1999), et plus récemment dans le rapport sur la pauvreté rurale du Sénat du Canada (2006). La pauvreté est maintenant largement reconnue comme un manque de ressources qui mène et à l'exclusion et à la privation. Le déni peut également vouloir dire induire la population canadienne en erreur en prétendant que le pays arrive à maîtriser la pauvreté lorsque les taux de pauvreté connaissent des baisses cycliques pendant les périodes de croissance économique.

La déviation survient lorsque les personnes qui subissent la pauvreté sont perçues comme responsables de leur situation, ou comme étant capables de résoudre leur situation par des efforts locaux. Les sources structurelles d'insuffisance demeurent problématiques. En 2001, environ 60 % des mères monoparentales au Canada étaient âgées de 35 à 49 ans (Myles et al, 2006); seulement 7 % avaient moins de 25 ans. Près de 60 % étaient divorcées ou séparées. Environ 50 % avaient suivi des études postsecondaires ou possédaient des diplômes universitaires, ce qui ne dénote pas le portrait de personnes au comportement insouciant ou

RELEVER LE DÉFI

éprouvant des dépendances héréditaires. Cette situation découle essentiellement de conditions de vie déficientes pour des femmes qui ne s'étaient jamais attendues à vivre seules avec des enfants. Les sources de pauvreté sont structurelles, et les solutions doivent viser directement les conditions de vie. Bien qu'ils soient utiles, les programmes locaux de réduction de la pauvreté ne sont pas des substituts pour améliorer les conditions de vie générales (CPS Ottawa, 2006b).

L'assurance trompeuse que nous avons reçue était que la meilleure façon de réduire la pauvreté consistait à accroître la prospérité. La croissance économique créerait de l'emploi et des possibilités pour tous. Les gouvernements devraient s'écarter du chemin et permettre aux forces du marché de faire leur travail.

Le début des années quatre-vingt-dix a été une période de récession. Cependant, nous avons connu une croissance économique soutenue depuis le milieu des années quatre-vingt-dix jusqu'aux cinq premières années de la décennie actuelle. De 1995 à 2005, le PIB par habitant s'est accru de 27 % en dollars indexés au Canada. Dans l'ensemble, une telle croissance s'est traduite par près de 325 milliards de dollars en richesses réelles qui se sont ajoutées aux réserves du Canada, soit suffisamment de richesses pour satisfaire les responsabilités publiques et améliorer les revenus privés.

Au cours de périodes précédentes de forte croissance économique, comme les années soixante, un meilleur équilibre prévalait entre les utilisations publique et privée de la richesse. C'est pendant cette période que le système de sécurité visant à réduire la pauvreté des personnes âgées a été mis en place. Le gouvernement fédéral a accepté de financer 50 % des coûts des programmes provinciaux de revenu et de soutien du revenu pour les personnes vivant dans la pauvreté par le biais du Régime d'assistance publique du Canada. Il a introduit un régime national d'assurance-maladie. Tous ces changements sont survenus dans une période de trois ans, de 1966 à 1968.

Les utilisations de la richesse qu'a générée la croissance économique récente ont été moins encourageantes. La figure 1 met en relief les distributions régressives des revenus familiaux après impôt de 1996 à 2005. Il existe une relation inversée entre le désavantage et le gain relatif. Le revenu après impôt des 20 % des familles gagnant les revenus les plus élevés a augmenté de plus de 22 %. Celui des 20 % des familles gagnant les revenus les plus faibles a augmenté de 9 %, soit seulement deux cinquièmes de gains qu'ont reçus les plus avantagés. Le revenu médian des familles monoparentales où des femmes étaient chef de famille n'a connu des gains que de 9 % si elles travaillaient, et des gains de misère de 3 % sur dix ans si elles n'avaient pas de revenu d'emploi.

Tout au long des années quatre-vingt-dix, on nous a dit que des investissements publics importants visant à réduire la pauvreté devraient attendre l'élimination des déficits fédéraux. À la fin des années quatre-vingt-dix, les déficits avaient été éliminés, mais les investissements publics ont alors cédé la place à d'importantes réductions d'impôt. Les objectifs étaient de stimuler la croissance économique et d'accorder des allègements fiscaux généraux aux Canadiennes et aux Canadiens qui s'étaient « sacrifiés » pour réduire le déficit. Le tableau 1 met en évidence la projection des effets régressifs des réductions d'impôt de 2000 à 2004. Selon la

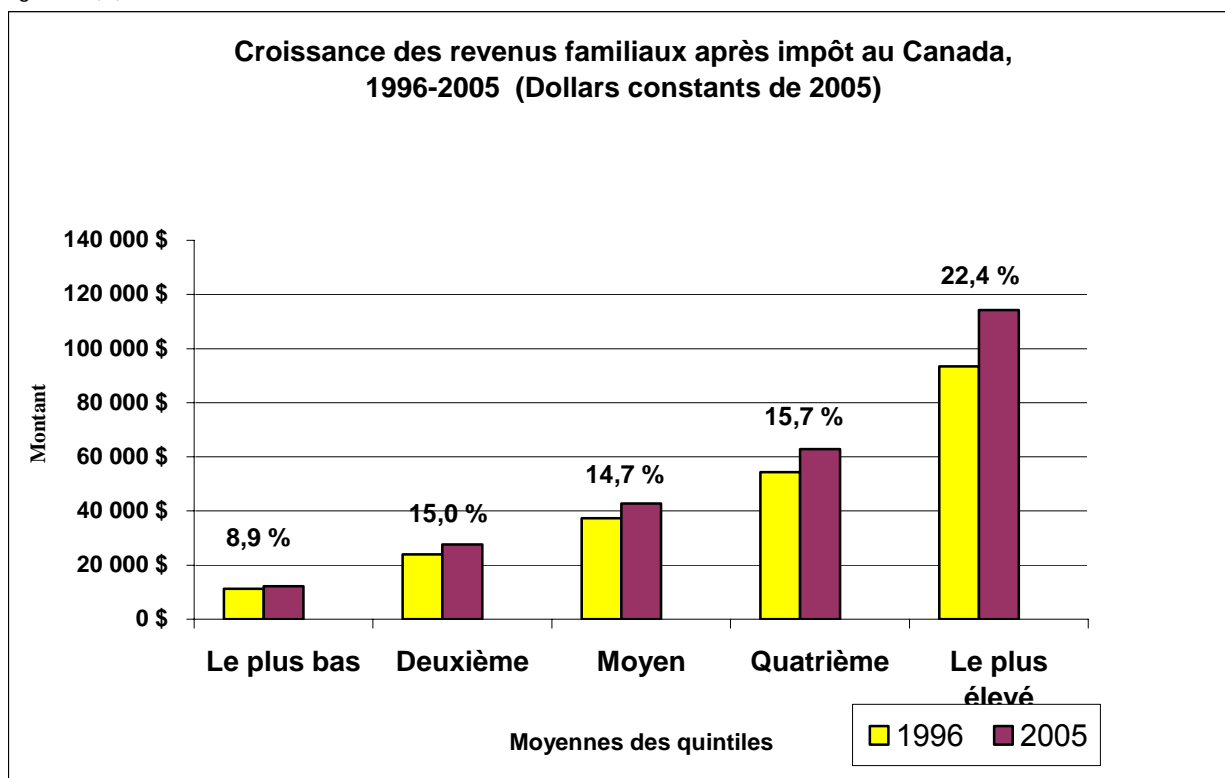
RELEVER LE DÉFI

projection, un adulte célibataire sans enfant touchant un revenu annuel de 125 000 \$ devait avoir droit à des avantages fiscaux 2,5 fois plus élevés qu'une famille à deux revenus et deux enfants touchant un revenu de 60 000 \$, et 7,5 fois plus élevés qu'un chef de famille monoparentale avec un enfant touchant un revenu de 10 000 \$.

On a justifié les prestations en espèces plus élevées provenant des réductions d'impôt en les qualifiant de progressives parce qu'on prétendait que les soutiens de famille avantageés recevaient des hausses d'un pourcentage inférieur par rapport à ceux qui gagnaient de plus faibles revenus. Cependant, les gens achètent des produits avec de l'argent — non pas avec des pourcentages. De plus grandes sommes confèrent des avantages plus importants à ceux qui gagnent des revenus supérieurs. On pourrait aussi poser la question à savoir pourquoi des adultes célibataires qui touchent des revenus très élevés ont besoin d'avantages sous forme de réduction d'impôt. Les paiements de sécurité de la vieillesse sont entièrement retirés aux adultes célibataires qui touchent un revenu supérieur à 100 000 \$ par année. Les raisons pour cibler les prestataires en fonction du besoin qui régissent de nombreux paiements de sécurité du revenu sont soudainement mises de côté lorsque vient le temps de distribuer les réductions d'impôt.

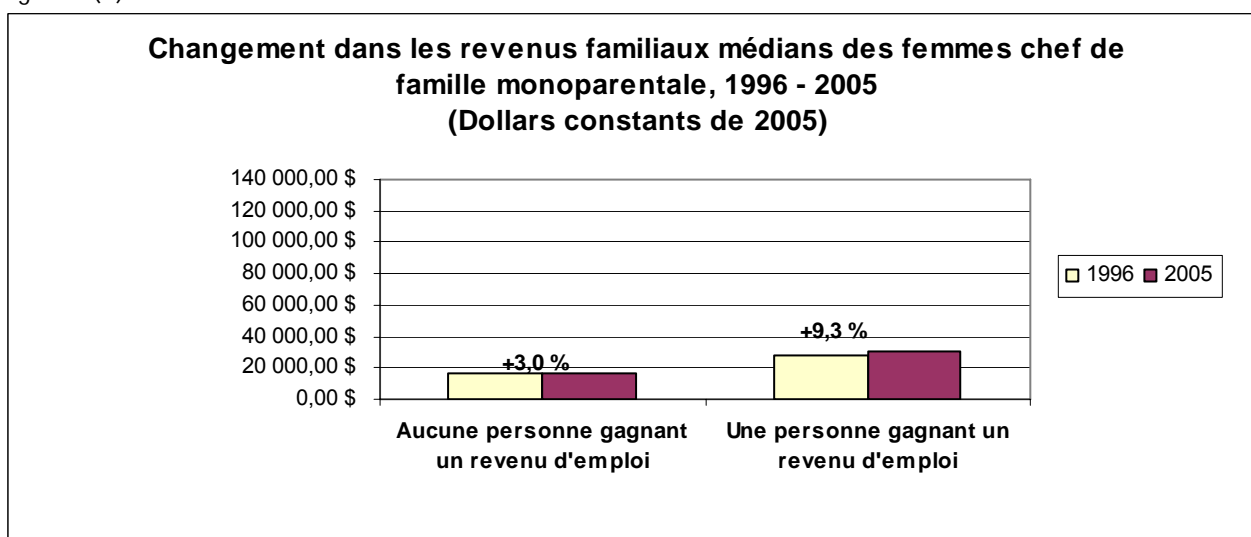
RELEVER LE DÉFI

Figure 1 (A)



Source : Statistique Canada. (2007). *Le revenu au Canada*. Numéro au catalogue 75-202-XIF

Figure 1 (B)



Source : Statistique Canada. (2007). *Le revenu au Canada*. Numéro au catalogue 75-202-XIF

RELEVER LE DÉFI

Tableau 1

Mesures fiscales fédérales 2000 : Projection des hausses des avantages fiscaux
De février 2000 à avril 2004

	Parent seul avec un enfant à 10 000 \$	Deux revenus deux enfants à 60 000 \$	Adulte célibataire sans enfant à 125 000 \$
Réduction des taux pour les contribuables à revenu élevé de 29 % à 26 %	Nil	Nil	1 314 \$
Élimination de la surtaxe de 5 % pour les contribuables à revenu élevé	Nil	Nil	753 \$
Réduction du taux moyen de 26 % à 22 %	Nil	40 \$	1 470 \$
Hausse des tranches d'imposition à 35 000 \$ et 70 000 \$	Nil	541 \$	909 \$
Réduction du taux inférieur de 17 % à 16 %	Nil	290 \$	209 \$
Hausse de l'exemption personnelle à 8 000 \$	Nil	278 \$	146 \$
Hausse de la Prestation fiscale canadienne pour enfant	567 \$	789 \$	Nil
Autre indexation	66 \$	Nil	Nil
TOTAL DES AVANTAGES FISCAUX	633 \$	1 939 \$	4 801 \$

Source : Ministère des Finances du Canada (2000). *Énoncé économique et mise à jour budgétaire*.

RELEVER LE DÉFI

Dans la même période de dix ans, de 1995 à 2005, lorsque les personnes les plus avantagées ont bénéficié des plus importantes hausses du revenu familial après impôt, et que les adultes célibataires les plus avantagés ont reçu d'importantes prestations en espèces par le biais de réductions d'impôt, les chefs de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale avec un enfant ont subi d'importantes réductions de leur revenu familial total (voir figure 2). En Ontario, où le PIB par habitant a augmenté de 27 % en dollars indexés, les chefs de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale ont connu une baisse de 26 % de leur revenu familial réel. Le revenu réel de ces familles monoparentales a chuté de 17 % en Colombie-Britannique, de 14 % en Nouvelle-Écosse et de 10 % en Saskatchewan.

En même temps que le gouvernement introduisait de nouveaux programmes nationaux, comme la prestation pour enfants, pour réduire la pauvreté infantile, les provinces ont réduit les prestations d'aide sociale à ces mêmes familles. La valeur des prestations d'aide sociale a chuté en l'absence d'indexation. Les gouvernements ont laissé stagner les salaires minimums et ils se sont justifiés en disant qu'il fallait contenir les coûts de main-d'œuvre afin de protéger les emplois existants et attirer des investissements pour de nouveaux emplois. Il ne fallait pas hausser les revenus des familles qui dépendaient de l'aide sociale de crainte que les prestataires soient moins intéressés à chercher des emplois peu rémunérateurs. Voilà la logique qui sous-tend les assertions sur le « piège de l'aide sociale », une logique cruelle qui protège les marchés de la main-d'œuvre à faibles salaires, lesquels maintiennent les familles dans la pauvreté lorsqu'elles travaillent, et qui punit sévèrement les familles prestataires d'aide sociale lorsqu'elles ne sont pas disponibles pour travailler.

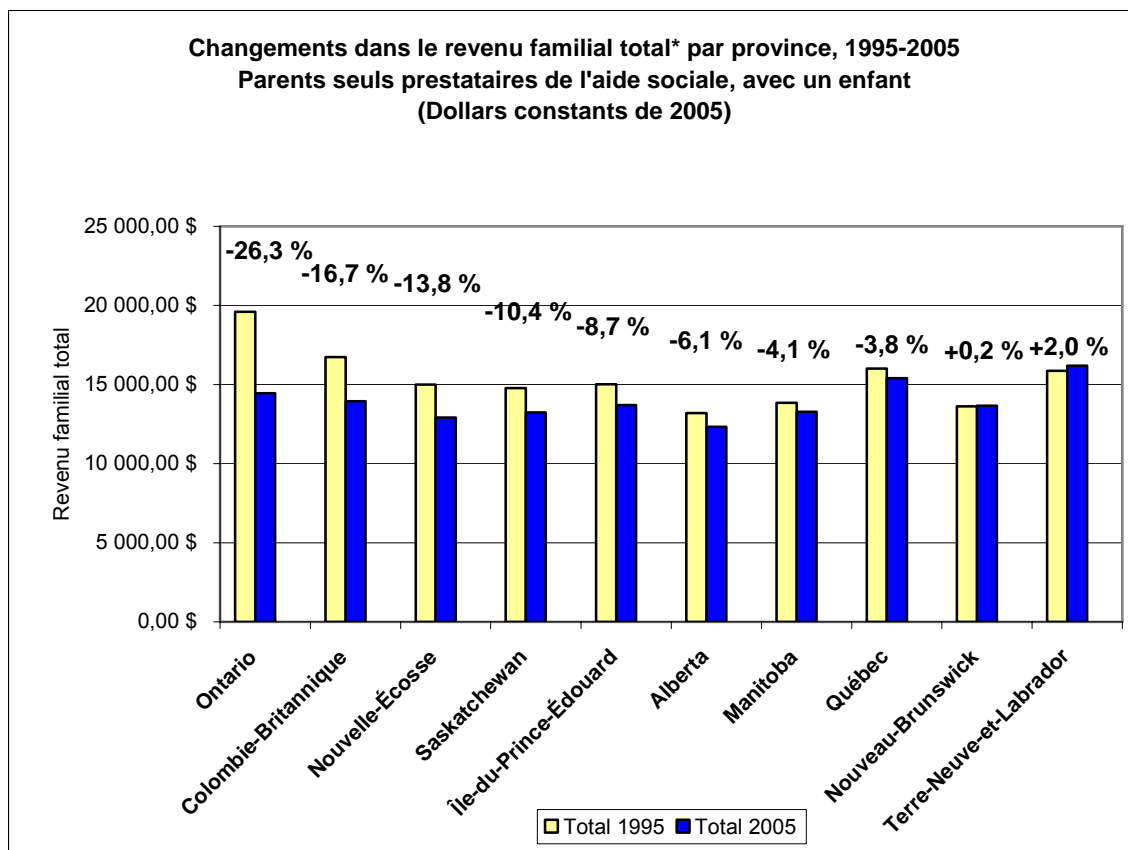
La tragédie des dix dernières années est que des taux élevés de croissance économique n'ont pas avantage les plus désavantagés.

La tragédie des dix dernières années est que des taux élevés de croissance économique n'ont pas avantage les plus désavantagés. Les réductions d'impôt générales ont augmenté les disparités de revenus, et elles ont épuisé les capacités fiscales d'investissements publics dans la réduction de la pauvreté et d'autres priorités publiques urgentes. Un tiers de tous les enfants dans la pauvreté vivaient dans des familles où un parent travaillait à temps plein toute l'année (Campagne 2000, 2006).

Peu de progrès ont été accomplis pour réduire la pauvreté infantile en comptant sur la croissance économique, de faibles salaires et taux d'imposition ainsi que sur des politiques d'aide sociale dissuasives. Le taux de pauvreté infantile en 2005 était de 11,7 % [SFR-API], le même qu'en 1989 lorsque la Chambre des communes a voté en faveur d'éradiquer la pauvreté infantile d'ici l'an 2000 (voir figure 3). Il existe toujours des variations cycliques dans les niveaux de pauvreté pendant les périodes de croissance et de déclin économiques. Le défi consiste à avoir une politique de taux inférieurs de pauvreté en permanence pendant toutes les phases du cycle économique, c'est-à-dire des taux structurels de pauvreté plus faibles.

RELEVER LE DÉFI

Figure 2

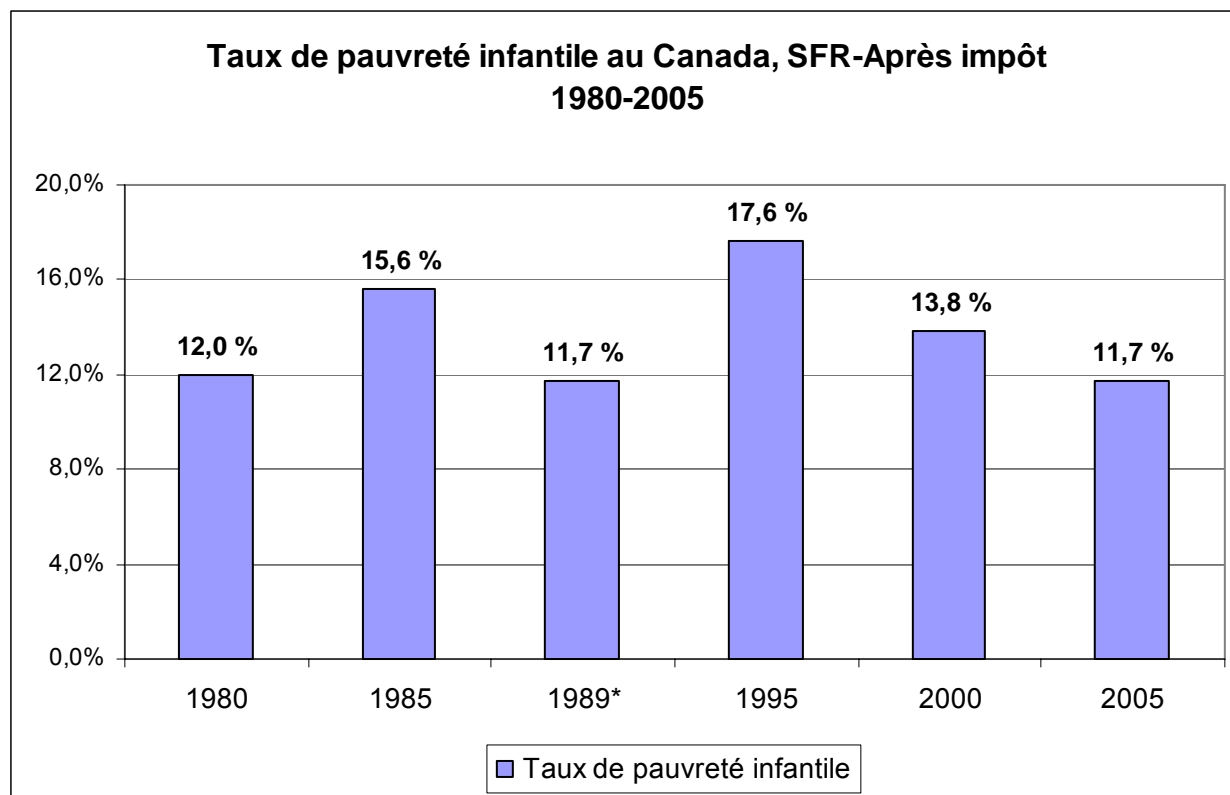


* Comprend tous les paiements de transferts provinciaux et fédéraux.

Source : Conseil national du bien-être social. (2006). *Revenus de bien-être social, 2005*.

RELEVER LE DÉFI

Figure 3



* Note : En 1989, tous les partis de la Chambre des communes ont adopté la résolution visant à éradiquer la pauvreté infantile.

Sources : Conseil national du bien-être social. (2006). *Profil de la pauvreté*, 2002 et 2003. Statistique Canada. (2007). *Le revenu au Canada*. Numéro au catalogue 75-202-XIF.

Heureusement, il existe un autre moyen. Des données internationales convaincantes démontrent clairement que, de nos jours, l'on parviendra mieux à réduire la pauvreté en prenant des engagements politiques collectifs, plutôt qu'en se fiant à la croissance générale de l'économie. La vraisemblance des approches néolibérales à la réduction de la pauvreté et au bien-être social s'érode. La sagesse d'hier est devenue la folie d'aujourd'hui.

Nous entrons dans une période riche de promesses. Les pays ont maintenant des choix dans la façon dont ils abordent les conditions sociales, ce qui veut dire que les valeurs peuvent encore une fois donner forme aux priorités publiques. Si la population canadienne est déterminée à faire de la réduction de la pauvreté un legs collectif, voilà la voie que nous pouvons adopter d'ici 2017.

RELEVER LE DÉFI

C. Les pays peuvent réduire les niveaux de pauvreté infantile lorsque la volonté politique existe

« La réalité est que les États qui offrent des salaires minimums supérieurs n'ont pas connu d'effets adverses. Des études économétriques rigoureuses, tout comme l'examen de grands indicateurs économiques, ont permis de le démontrer... Bien que les conclusions des économistes sur le salaire minimum soient loin d'être unanimes, le poids de l'opinion s'est clairement dirigé vers la certitude que le salaire minimum améliore la vie des travailleuses et des travailleurs à bas salaire sans conséquences adverses. » (trad. libre)

Economic Policy Institute, Washington (DC)
Document préparatoire sur les tendances du salaire minimum
24 octobre 2006

« Des impôts élevés posent des problèmes lorsque les sommes perçues ne sont pas dirigées vers des activités qui améliorent l'efficacité, ou lorsqu'on en fait un mauvais emploi quelconque dans ce que le FMI [Fonds monétaire international] appelle, peut-être par euphémisme, des « dépenses improductives ». Si, toutefois, des taux élevés d'impôt permettent de générer des ressources qui servent alors à produire des établissements éducatifs de classe mondiale, un filet de sécurité sociale efficace et une main-d'œuvre hautement motivée et qualifiée, la concurrence s'en voit alors rehaussée, et non diminuée. » (trad. libre)

Augusto Lopez-Claros, économiste en chef du Forum économique mondial
Interview sur les constatations du rapport sur la compétitivité mondiale 2005-2006 (Global Competitiveness Report 2005-2006)
28 septembre 2005

Les faibles salaires et les bas impôts inévitables qui ont dominé la politique publique depuis plus de deux décennies sont finalement remis en question. Ces deux incontournables s'appuient sur ce qu'on l'on croit être des arguments tout à fait évidents. Les pays industrialisés doivent abaisser les coûts de main-d'œuvre et réduire les créances fiscales des gouvernements pour attirer du capital humain et financier, les deux étant de plus en plus mobiles et ayant tendance à s'établir là où se trouvent les meilleures conditions.

L'avantage concurrentiel est généralement perçu comme celui qui permet de réduire les coûts au minimum tout en obtenant un maximum de rendement. Les entreprises qui ne sont pas syndiquées sont donc plus souhaitables. Les emplois non standard et la sous-traitance sont perçus comme des stratégies plus rationnelles que des effectifs de travailleurs fixes avec ancienneté et avantages sociaux. Les professionnels novateurs recherchent les niveaux les plus élevés de revenus privés et les taux les plus bas d'imposition pour déterminer où ils s'établiront avec leurs familles.

Les assertions tout à fait évidentes finissent toutes par être soumises à la lumière de la preuve. Au cours des dernières années, les recherches stratégiques sont devenues plus polyvalentes. Depuis l'avènement des technologies de l'information, les capacités d'examen et de dissémination des résultats des recherches ont progressé. Les résultats économiques et sociaux transnationaux font régulièrement l'objet de suivis et de rapports. La citation ci-dessus sur les salaires minimums de l'Economic Policy Institute et celle sur les impôts

RELEVER LE DÉFI

élevés de l'économiste en chef du Forum économique mondial sont deux exemples d'arguments de politiques fondées sur des données probantes.

Un moment important est survenu dans les débats sur les salaires minimums lorsque les économistes ont quelque peu délaissé les modèles économétriques et qu'ils se sont tournés vers l'expérience pratique pour déterminer ce qui se produit réellement lorsque les salaires minimums augmentent. Le résumé de l'Economic Policy Institute sur la recherche aux États-Unis fait état de constatations récentes selon lesquelles les hausses du salaire minimum ne se traduisent pas par des pertes d'emploi. Au Royaume-Uni, une commission tripartite sur les faibles salaires, composée à parts égales de membres du monde des affaires, de membres du monde du travail et d'universitaires, dresse tous les ans un rapport sur les tendances au sein du marché du travail. Dans un rapport récent (2006 : 22), la commission présente la constatation suivante :

« ... depuis l'introduction du salaire minimum (en 1999), le nombre d'emplois, tant dans le commerce de détail que dans l'industrie du tourisme d'accueil, a augmenté de plus de 10 pour cent. Il n'existe aucune preuve solide sur le marché du travail qui vienne appuyer l'assertion voulant que des augmentations récentes du salaire minimum aient entraîné des effets néfastes sur le nombre d'emplois. » (trad. libre)

Une conséquence importante des résultats de la recherche sur les augmentations du salaire minimum a été de renforcer les campagnes sur le salaire minimum vital dans les communautés au Canada et aux États-Unis. Le salaire minimum vital a introduit une dimension éthique sur le marché du travail. Une société devrait garantir à quiconque travaille à plein temps toute l'année un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté, ce qui veut dire que les entreprises devraient satisfaire des critères, tant sociaux qu'économiques, pour qu'on les considère viables.

Le critère social d'une entreprise est sa capacité à payer un salaire minimum vital. Les critères économiques sont sa capacité à recouvrer ses coûts, produire un excédent et, de plus en plus, exercer toutes ses activités d'une façon compatible avec la durabilité de l'environnement. On devrait s'attendre à ce que les entreprises répondent aux critères de viabilité, tant social qu'économiques. Si les entreprises ne peuvent satisfaire ces deux types de critères, elles devraient échouer. Dans des conditions de demande effective éventuelle, les marchés libres produiront toujours davantage d'entrepreneurs et de gestionnaires compétents qui peuvent trouver des façons novatrices de satisfaire les deux critères.

Le premier rapport de l'UNICEF sur la pauvreté infantile au sein des pays de l'OCDE (2000) a introduit certaines assertions importantes qui ont pris de l'importance au cours des dernières années. Les pays affichant les taux de pauvreté infantile les plus faibles affectaient la plus grande proportion de leurs richesses aux dépenses collectives. Les pays nordiques que sont le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande avaient de faibles taux de pauvreté infantile aux environs de 5 %, même pendant les périodes de récession et de chômage à la hausse. Ces pays s'efforçaient de préparer leurs citoyens à l'emploi et ils les appuyaient ensuite en cours d'emploi par le biais de programmes de redistribution du revenu. La culture politique des pays nordiques appuyait fortement les politiques sociales axées sur la famille et les droits sociaux égaux.

RELEVER LE DÉFI

D'importants investissements dans les politiques familiales se traduisaient par d'importantes dépenses sociales et des niveaux d'imposition élevés. L'UNICEF (2000 : 8) a fait remarquer que « ... la richesse constante des pays nordiques offre des preuves qui vont à l'encontre de l'assertion selon laquelle des impôts élevés nuisent grandement à la croissance économique ». (trad. libre)

Le modèle social nordique présente une variante encourageante par rapport à l'approche axée sur les faibles salaires et taux d'imposition voulant que « croissance et disparité » semblent inévitables. Ces dernières années, ce modèle en est venu à être applaudi comme un changement de paradigme qui permet d'obtenir un rendement économique vigoureux, grâce à un secteur public actif qui investit dans l'équité sociale (Brooks & Hwong, 2006; Lindert, 2004; Sachs, 2006; Taylor, 2005; Forum économique mondial, 2006).

Le tableau 2 compare les taux de pauvreté infantile des pays de l'OCDE avec les niveaux d'imposition et le rang mondial qu'ils occupent en matière de concurrence économique. Quatre pays nordiques membres de l'OCDE affichent les taux de pauvreté infantile les plus bas, des niveaux d'imposition élevés en tant que pourcentage du PIB, et trois des pays [la Finlande, la Suède et le Danemark] se situent parmi les cinq premiers sur le plan de la concurrence mondiale. En revanche, les États-Unis détiennent le taux le plus élevé de pauvreté infantile des grands pays industrialisés de l'OCDE. Les pays ne réduisent pas la pauvreté en ayant la plus grande richesse nationale, mais bien par la façon dont ils utilisent la richesse qu'ils ont.

Le tableau 3 réfute l'assertion fréquente voulant que le Canada soit limité dans sa capacité d'appliquer des niveaux d'imposition plus élevés en raison de sa proximité avec les États-Unis. Les petits pays nordiques doivent composer avec la présence économique de l'Allemagne en Europe. Il faut souligner que l'écart d'imposition du revenu des particuliers est plus grand entre le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Allemagne, qu'entre le Canada et les États-Unis. De même, il existe des différences intéressantes dans la composition des recettes fiscales des pays nordiques. Au Danemark, l'utilisation de l'impôt des particuliers est considérablement plus élevée. En Suède et en Finlande, la sécurité sociale dépend beaucoup plus des contributions de l'employeur. De toute évidence, il existe des choix nationaux dans la formule d'imposition.

L'arrivée du modèle nordique présente de l'espoir du point de vue politique. À l'ère de la mondialisation, les pays industrialisés peuvent décider quelle sorte de société ils veulent être. Si un pays veut engager sa volonté et ses ressources en vue d'éradiquer la pauvreté infantile, il peut commencer son cheminement immédiatement. La preuve est là. Il est possible de commencer à retirer les barrières stratégiques qui ont reporté et empêché les actions publiques à l'égard de la pauvreté. Nous n'avons pas à attendre des niveaux de croissance économique toujours plus élevés, rechercher encore davantage de réductions générales d'impôt, tolérer des salaires de subsistance, garder les prestations d'aide sociale à des niveaux de misère, retirer aux travailleurs l'accès aux prestations d'assurance-emploi, empêcher la formation de syndicats dans les secteurs à faibles salaires, nous abstenir d'investir dans le logement social, résilier les ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ne pas tenir compte des engagements envers les Autochtones, négliger les familles et les adultes

L'arrivée du modèle nordique présente de l'espoir du point de vue politique. À l'ère de la mondialisation, les pays industrialisés peuvent décider quelle sorte de société ils veulent être.

RELEVER LE DÉFI

ayant un handicap. Tout ce qu'il faut sont des citoyens et des dirigeants politiques qui sont déterminés à entreprendre le voyage ensemble.

RELEVER LE DÉFI

Tableau 2 : Niveaux comparatifs de pauvreté infantile
Dimensions fiscales et économiques
Pays de l'OCDE

PAYS	TAUX DE PAUVRETÉ INFANTILE INFÉRIEUR AU MÉDIAN DE 50 % UNICEF 2005	IMPÔT TOTAL % DU PIB 2004	RANG DE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE FEM 2006
Danemark	2,1	48,8	4
Finlande	2,8	44,2	2
Norvège	3,4	44,0	12
Suède	4,2	50,4	3
Suisse	6,8	29,2	1
France	7,5	43,4	18
Belgique	7,7	45,0	20
Pays-Bas	9,8	37,5	9
Allemagne	10,2	34,7	8
Autriche	10,2	42,6	17
Japon	14,3	26,4	7
Australie	14,7	31,2	19
Canada	14,9	33,5	16
Royaume-Uni	15,4	36,0	10
Irlande	15,7	30,1	21
Italie	16,6	41,1	42
États-Unis	21,9	25,5	6

Sources : UNICEF. (2005). *Child Poverty in Rich Nations*.

OCDE. (2006). *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*.

FEM [Forum économique mondial]. (2006). *Global Competitiveness Report, 2006-2007*.

RELEVER LE DÉFI

Tableau 3 : Sources comparatives de recettes fiscales
Grands et petits pays de l'OCDE
Pourcentage du PIB, 2004

Pays	IMPÔT SUR LE REVENU		PAIEMENTS DE SÉCURITÉ SOCIALE	
	Particuliers	Entreprises	Employés	Employeurs
Amérique du Nord				
Canada	11,7	3,4	2,1	2,9
=====				
États-Unis	8,9	2,2	3	3,4
Europe				
Danemark	24,7	3,2	1,1	0
Finlande	13,5	3,6	2,1	9
Norvège	10,4	10	3,2	5,7
Suède	15,8	3,2	2,8	11,3
Suisse	10,2	2,5	3,3	3,2
=====				
Allemagne	7,9	1,6	6,1	6,9

Source : Compilation de données de l'OCDE. (2006). *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*.

COMMENTAIRES

- Les petits pays européens dont l'économie occupe un rang élevé à l'échelle mondiale ont des niveaux plus élevés d'imposition des particuliers et des entreprises que l'Allemagne, un centre dominant de production et de commerce en Europe.
- L'écart d'imposition du revenu des particuliers en tant que pourcentage du PIB entre le Canada et les États-Unis [1,30] est inférieur à l'écart entre le Danemark et l'Allemagne [3,13], la Suède et l'Allemagne [2,00], et la Finlande et l'Allemagne [1,71].
- L'écart d'imposition du revenu des entreprises en tant que pourcentage du PIB entre le Canada et les États-Unis [1,55] est inférieur à l'écart entre la Finlande et l'Allemagne [2,25], le Danemark et la Suède par rapport à l'Allemagne [2,00]. De même, le Canada se situe en fin de liste des pays pour la contribution des employeurs aux paiements de sécurité sociale.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

« Surtout, le rapport presse tous les gouvernements de l'OCDE d'établir des objectifs et des calendriers crédibles pour réduire peu à peu la pauvreté des enfants. La plupart de ces pays pourraient réalistement viser à ramener la pauvreté des enfants au-dessous de 10 %. Les six nations qui ont déjà atteint ce but pourraient chercher à égaler les pays nordiques en portant la pauvreté des enfants à moins de 5 %. »

Rapport sur la pauvreté des enfants dans les pays riches
UNICEF 2005

« S'attaquer à la pauvreté et promouvoir l'égalité des chances sont des mesures qui caractérisent l'approche de notre gouvernement; elles définissent notre programme politique et guident notre vision de l'avenir. En 1999, nous avons établi une cible historique visant à éradiquer la pauvreté infantile en Grande-Bretagne en une génération, d'ici 2020. » (trad. libre)

Tony Blair, premier ministre du Royaume-Uni
Rapport d'étape sur l'éradication de la pauvreté
Mars 2006

Campagne 2000 propose que le Canada accepte le défi de l'UNICEF et adopte l'approche du Royaume-Uni, à savoir une stratégie pluriannuelle visant à réduire de façon significative la pauvreté infantile au cours de la prochaine décennie. Le rapport de l'UNICEF établit des objectifs réalisables. L'approche du R.-U. fait de l'éradication de la pauvreté infantile un engagement fondamental envers les valeurs de base de l'égalité des chances et une vision directrice pour l'avenir de la Grande-Bretagne.

L'initiative du Royaume-Uni présente une structure en trois étapes :

- Une réduction de 25 % de la pauvreté infantile d'ici 2004 (essentiellement atteinte);
- Une réduction de 50 % de la pauvreté infantile d'ici 2010 (en cours);
- Des réductions de la pauvreté infantile au Royaume-Uni d'ici 2020 qui placeront ce pays au deuxième ou troisième rang des pays de l'OCDE à avoir les taux les plus bas, c'est-à-dire au-dessous de 5 % (R.-U. : DWP, 2003).

Nous exhortons les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral à adopter pour le Canada des objectifs et des calendriers similaires à ceux de l'approche britannique. Au départ, les provinces qui s'engagent adopteraient avec le gouvernement fédéral des déclarations bilatérales d'intention commune de collaborer pour atteindre des réductions du taux de pauvreté infantile dans les provinces d'au moins 25 % d'ici 2012 et d'au moins 50 % d'ici 2017.

Les mesures de réduction de la pauvreté que mettrait en place le gouvernement fédéral profiteraient à tous les enfants et toutes les familles du Canada qui vivent dans la pauvreté. Cependant, pour parvenir efficacement à atteindre les objectifs et à respecter les calendriers, les provinces doivent s'engager fermement et prendre de sérieuses initiatives. Il serait souhaitable que, d'ici la fin de 2008, toutes les provinces aient adopté des déclarations d'intention commune avec le gouvernement fédéral, soit

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

individuellement soit collectivement.

Les résidents des provinces qui sont réticentes à viser les objectifs et les calendriers devraient engager des représentants provinciaux de tous les principaux partis pour examiner cette réticence. De même, si le gouvernement fédéral actuel du Canada n'était pas disposé à collaborer avec les provinces pour viser les objectifs et les calendriers, des représentants fédéraux de tous les principaux partis devraient examiner cette réticence.

Les partenaires de Campagne 2000 partout au Canada ont la ferme conviction que toutes les principales entités politiques au Canada peuvent appuyer les engagements à respecter les cibles et les calendriers pour réduire la pauvreté. L'appel à un engagement concret et à des mesures précises pour réduire la pauvreté infantile devrait être perçu comme une priorité non partisane absolue, tout comme la nécessité de s'attaquer au changement climatique fait maintenant partie intégrante de la culture politique du Canada.

Il est à noter que tous les partis du Parlement du Royaume-Uni appuient les initiatives relatives à la réduction de la pauvreté au Royaume-Uni. Ce que nous réclamons est que l'esprit de la résolution historique que tous les partis ont adoptée en 1989 fasse finalement place à une décision de tous les partis en 2007 de tenir et de réaliser la promesse faite aux enfants du Canada, il y a presque vingt ans.

L'illustration suivante précise ce que l'adoption des objectifs et des calendriers signifierait dans le contexte canadien. En 2005, le taux de pauvreté infantile SFR-API pour le Canada s'élevait à 11,7 %.

- Une réduction d'au moins 25 % du taux de 2005 devrait entraîner des taux de pauvreté infantile inférieurs à 8,5 % en 2012, ce qui correspondrait à la recommandation de l'UNICEF selon laquelle les pays ayant des taux supérieurs à 10 % devraient chercher dans un premier temps à faire baisser leur taux au-dessous de 10 %;
- Une réduction d'au moins 50 % du taux de 2005 devrait entraîner des taux de pauvreté infantile inférieurs à 6 % en 2017, ce qui placerait le Canada plus près des niveaux des pays nordiques, comme le recommande l'UNICEF. Nous pourrions alors envisager de nous joindre au Royaume-Uni et aux pays nordiques et d'avoir les taux de pauvreté infantile les plus faibles des pays de l'OCDE.

Atteindre ces objectifs de réduction de la pauvreté serait une réalisation majeure pour le Canada. Si nous nous y engageons, nous devons réussir. S'approcher de ces objectifs ne serait pas suffisant. C'est la raison pour laquelle nous proposons des objectifs de réduction d'au moins 25 % et 50 %. Pour atteindre ces objectifs minimums, il sera nécessaire de planifier des réductions nettement supérieures à 25 % et 50 %. Les investissements et les efforts requis pour prévoir une certaine marge de réserve dans les objectifs sont tout à fait réalistes, mais ce sont l'engagement et la volonté politiques qu'il faut tout d'abord obtenir. La réduction de façon significative des niveaux de pauvreté infantile permettrait à une multitude d'enfants de ne pas connaître les privations et l'exclusion au cours des étapes déterminantes de leur vie. Nous pourrions ainsi non seulement soustraire les enfants

La réduction de façon significative des niveaux de pauvreté infantile permettrait à une multitude d'enfants de ne pas connaître les privations et l'exclusion au cours des étapes déterminantes de leur vie.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

actuels à la pauvreté, mais aussi poser des fondements pour empêcher, qu'à l'avenir, des groupes d'enfants se retrouvent victimes de la pauvreté. Il n'a pas été possible d'élaborer des projections fermes, mais nous pourrions anticiper qu'au cours d'une période de dix ans, plus d'un million d'enfants échapperaient au fléau de la pauvreté si l'on atteignait les objectifs pour 2017. Quel héritage et quel cadeau ce serait pour les plus jeunes résidents du Canada à l'occasion du 150^e anniversaire du pays.

Cadre d'action proposé

Selon notre point de vue, cette mission est réalisable. Nous définissons la réduction de la pauvreté comme la création de conditions d'existence convenables pour chaque adulte et enfant canadiens grâce à une combinaison appropriée d'aide à l'emploi et de soutien du revenu en fonction des circonstances. Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient éventuellement mener à l'élimination du phénomène des sans-abri et de la nécessité de recourir aux banques alimentaires dans tout le Canada.

D'après les mises à jour sur les niveaux de faible revenu de 2005 (Statistique Canada, 2006a), nous estimons que pour vivre au-dessus du seuil de pauvreté en dollars de 2007, les ménages ci-dessous auraient besoin de revenus totaux disponibles de l'ordre suivant :

- adulte célibataire – un revenu supérieur à 15 000 \$ par année (également cité dans le rapport MSRAAT-Modernisation de la sécurité du revenu des adultes en âge de travailler, 2006)
- parent seul, avec un enfant – revenus des ménages supérieurs à 20 000 \$ par année
- couple, avec un enfant – revenus des ménages supérieurs à 25 000 \$ par année
- pour des enfants additionnels dans les familles monoparentales et les familles comptant un couple, ajouter 5 100 \$ par année

Le cadre d'action national de Campagne 2000 pour la réduction de la pauvreté dans l'ensemble du Canada repose sur les quatre principes fondamentaux suivants :

- A. Le principe de soutien à l'emploi – une garantie que tout parent ou adulte travaillant à plein temps toute l'année pendant 30 heures ou plus par semaine (1 500 heures par année) puisse avoir un niveau de vie se situant au-dessus du seuil de pauvreté.
- B. Le principe d'un système de revenu de base pour les personnes ayant un handicap dont les prestations d'invalidité équivalent aux prestations de sécurité sociale des personnes âgées.
- C. Le principe d'un appui transitoire apporté avec tact et dignité aux familles qui ont des enfants et dont les parents ne peuvent pas travailler en raison de difficultés temporaires ou prolongées.
- D. Le principe de ressources essentielles disponibles et abordables afin de protéger les budgets des familles et de promouvoir des voies d'accès à des chances égales pour tous les enfants.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Architecture de la réduction de la pauvreté

Voici les grandes lignes de chacun des principes fondamentaux :

A. Soutien à l'emploi

Il est arrivé trop souvent au cours des années 1990 que l'insertion dans le marché du travail ait été une fin en soi. La pauvreté liée à l'aide sociale a fait place à la pauvreté liée au marché du travail. Une accessibilité réduite à l'assurance-emploi et à l'aide sociale a privé les parents et les adultes à faible revenu de la protection sociale pour éviter l'exploitation. Ces mesures avaient toutes été présentées comme des mesures visant à promouvoir l'autosuffisance, et à éviter la passivité et la dépendance. Cependant, forcer les gens à entrer sur un marché du travail où ils se trouvent sans protection et exploités n'est pas une voie qui mène à l'autosuffisance.

Le but du soutien à l'emploi est le défi fondamental d'une stratégie de réduction de la pauvreté. La stratégie de soutien à l'emploi pour les familles avec enfants repose sur les éléments suivants :

1. Un salaire minimum qui correspond à une norme de réduction de la pauvreté

Un tel salaire permet à un soutien de famille adulte travaillant à plein temps toute l'année de gagner un revenu d'emploi suffisant pour vivre au-dessus du seuil de pauvreté. À l'heure actuelle, des campagnes sont en cours dans tout le Canada pour relever le salaire minimum à 10 \$ l'heure. D'après une MFR-API estimative pour un adulte en 2007, un salaire minimum de 10 \$ l'heure mènerait au strict minimum du seuil de pauvreté de 15 000 \$ par an pour 1 500 heures d'emploi. Un salaire minimum qui correspond à une norme de réduction de la pauvreté ne peut rester à un montant fixe au fil des ans. Une indexation annuelle est nécessaire pour tenir compte du coût de la vie. Par exemple, l'Ontario relèvera son salaire minimum à 10,25 \$ en 2010. Cependant, le salaire minimum en Ontario devra atteindre 11,25 \$ l'heure en 2012 pour avoir la même valeur que 10 \$ en 2007.

Le but du soutien à l'emploi est le défi fondamental d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

2. Une pleine prestation pour enfant de 5 100 \$ par an (dollars de 2007) pour chaque enfant de famille à faible revenu

Les soutiens de famille ayant des personnes à charge ne reçoivent pas de salaires différentiels. Une pleine prestation pour enfant est supposée fournir un revenu de subsistance de base pour les enfants de moins de 18 ans. Au Royaume-Uni, la création d'un supplément de prestations pour enfants pleinement adéquat a été identifiée comme une priorité pour la réduction de la pauvreté (Hirsch, 2006). Ce nouveau système a été lancé il y a maintenant dix ans. Le 1^{er} juillet 2007, le montant maximum pour un premier enfant sera de 3 240 \$, soit 1 860 \$ de moins que le montant de 5 100 \$ (dollars de 2007) nécessaire pour correspondre à la norme de réduction de la pauvreté. Il est essentiel de combler la lacune des prestations pour enfants afin de s'assurer que les parents qui travaillent à plein temps toute l'année puissent offrir à leurs enfants un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Il sera nécessaire de rapprocher les mesures visant la Prestation universelle pour la garde d'enfants fédérale et les prestations provinciales pour enfants ou de les intégrer à la création d'une pleine prestation pour enfants de 5 100 \$ pour tous les enfants de familles à faible revenu au Canada. Il est possible de se fixer un tel objectif et de l'atteindre au cours de la première période de cinq ans, soit jusqu'en 2012.

3. Crédits d'impôt liés au travail de 2 400 \$ par an

Des crédits d'impôt liés au travail peuvent protéger le revenu net provenant de salaires minimums plus élevés en compensant les travailleurs pour leurs cotisations fiscales et leurs charges d'assurance sociale. Ils peuvent aussi remédier aux fluctuations et insuffisances des heures sur le marché du travail. Jackson (2005) prétend que les mesures en matière de crédits d'impôt peuvent être utiles, mais qu'elles ne devraient pas devenir l'élément central d'une nouvelle stratégie.

L'introduction de crédits d'impôt liés au travail doit se faire parallèlement à des augmentations du salaire minimum à des niveaux de réduction de la pauvreté. Sinon, les crédits d'impôt liés au travail deviendront alors des subventions pour les employeurs qui paient des salaires de pauvreté. Ces subventions fourniraient alors des avantages de marché injustes à des employeurs moins responsables par rapport à des employeurs compétents qui versent des salaires en vue de réduire la pauvreté. Au R.-U., les crédits d'impôt font partie d'une stratégie de réduction de la pauvreté qui a permis de faire augmenter les salaires minimums de près de 50 % depuis 1999 jusqu'à plus de 11,75 \$ CA en 2007 [au troisième rang des pays de l'OCDE].

Le rapport MSRAAT de Toronto de mai 2006 recommandait une combinaison de 350 \$ par mois en prestations aux adultes et crédits d'impôt liés au travail pour aider les travailleurs à faible revenu. Des crédits d'impôt liés au travail de 200 \$ par mois constitueraient un point de départ raisonnable.

B. Un système de revenu de base pour les personnes ayant un handicap

Ce point représente un important sujet de préoccupation continue pour les partenaires de Campagne 2000. Nous sommes conscients que les Canadiennes et Canadiens ayant un handicap sont souvent assujettis à des systèmes de soutien du revenu inefficaces et stigmatisants. Les personnes ayant un handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiens. Les familles de parents ou d'enfants vivant avec un handicap sont plus susceptibles de compter sur l'aide sociale comme principale source de revenu. Le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) et l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC) examinent en profondeur l'élaboration de programmes de revenu de base pour les personnes ayant un handicap.

Campagne 2000 soutient la recommandation 4 du rapport MSRAAT (2006: 33) qui vise à « . . . établir les prestations d'invalidité aux mêmes niveaux que celles que reçoivent les personnes âgées qui n'ont pas d'autres sources de revenu ». Le moment est venu d'assurer aux personnes ayant un handicap un système de revenu garanti équivalant sur le plan de la suffisance et du concept à celui dont bénéficient les personnes âgées. » (trad. libre)

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

C. Un appui transitoire apporté avec tact et dignité

Pour qu'une stratégie de réduction de la pauvreté fonctionne, il est nécessaire de se pencher sur les besoins des parents et des adultes qui sont réduits au chômage ou dont la disponibilité pour travailler est limitée en raison de circonstances particulières.

Nous avons encore tendance à diviser les personnes qui vivent dans la pauvreté en personnes « méritantes » et « non méritantes ». Les nouvelles désignations sont « actives »/« passives », « autonomes »/« dépendantes », et plus récemment on parle du « piège de l'aide sociale ». Des images péjoratives de passivité et de dépendance cachent des circonstances impérieuses qui font que les parents ne peuvent pas travailler en raison de situations difficiles de la vie. Les chefs de familles monoparentales qui bénéficient de l'aide sociale à Toronto ont signalé les difficultés suivantes comme obstacles au travail (2004 :8) :

- 41 % ont mentionné une mauvaise santé chronique des enfants
- 41 % ont mentionné leur propre mauvaise santé chronique
- 37 % ont mentionné des questions de santé physique et mentale
- 32 % ont mentionné le besoin de prendre soin d'autres membres de la famille
- 30 % ont mentionné une expérience personnelle de violence et de mauvais traitements

Le refus de soutien aux familles par le biais de l'aide sociale et la réduction des paiements et des taux d'aide sociale aux familles ont pour conséquence de punir les parents et les enfants atteints de maladie et victimes d'abus.

Une stratégie de réduction de la pauvreté doit établir des écarts équitables entre les personnes qui touchent un revenu d'emploi et celles qui n'en touchent pas. Il est reconnu que les personnes qui travaillent à plein temps devraient avoir des revenus supérieurs à celles qui sont dans l'incapacité de travailler. Il est entendu que les revenus des personnes âgées sont inférieurs au moment de la retraite. Cependant, ces écarts ne laissent pas les personnes âgées dans le dénuement. Dans les démarches actuelles relatives au travail obligatoire, les revenus de subsistance tirés de l'emploi entraînent la création d'écarts qui mènent au dénuement des familles bénéficiaires de l'aide sociale (récupération des prestations pour enfants, réduction des taux de l'aide sociale). Ces revenus de subsistance ont également conduit à d'importantes réductions de l'admissibilité à l'assurance-emploi, ce qui à vrai dire force les travailleurs à conserver de tels emplois.

Nous proposons des écarts équitables de 20 % entre les revenus des personnes qui travaillent à temps plein toute l'année et les revenus de celles qui sont temporairement dans l'impossibilité de travailler. C'est ainsi que des revenus assurés plus élevés provenant d'un emploi à temps plein toute l'année permettront d'améliorer les niveaux de vie des familles bénéficiaires de l'aide sociale. L'objectif d'ici cinq ans, soit pour 2012, serait de rehausser les revenus d'emploi garantis à temps plein toute l'année à 100 % du seuil de pauvreté. Les revenus des familles bénéficiaires de l'aide sociale pourraient ainsi s'élever à 80 % du seuil de

Ce que nous proposons ce sont des écarts équitables entre les revenus de 20 % entre les personnes qui sont employées toute l'année, à temps plein et celles qui sont temporairement dans l'impossibilité de travailler.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

pauvreté. Si d'ici 2017 les revenus assurés tirés d'un emploi à temps plein toute l'année s'élevaient à 120 % du seuil de pauvreté, les familles bénéficiaires de l'aide sociale seraient alors assurées d'avoir un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté. Voilà l'objectif que devrait viser une stratégie de réduction de la pauvreté sur dix ans.

D. Des ressources essentielles disponibles et abordables

Quatre domaines de soutien complémentaire doivent accompagner une stratégie de réduction de la pauvreté.

- Il est important de rétablir l'accès à l'admissibilité à l'assurance-emploi et à la protection de celle-ci. L'assurance-emploi devait protéger les travailleurs et les empêcher de tomber dans la pauvreté durant les périodes de perte de salaire. Le Congrès du travail du Canada (CTC, 2005) a proposé d'assurer l'accès à l'assurance-emploi après 360 heures de travail, de baser le niveau des prestations sur les 12 meilleures semaines de salaire et d'augmenter les taux des prestations pour les établir à 60 % des salaires moyens.
- Le bien-être des travailleurs et de leurs familles dépend de l'accès continu à des médicaments d'ordonnance et des soins dentaires. Les programmes publics doivent en assurer la couverture complète pour tous les travailleurs.
- Il faut élaborer des programmes qui empêchent les coûts élevés du logement de gruger le budget alimentaire des familles à faible revenu. Les revenus familiaux plus élevés découlant de stratégies efficaces de réduction de la pauvreté peuvent s'éroder rapidement si nous ne parvenons pas à contenir les coûts élevés du logement pour les familles pauvres. Il existe un certain nombre de positions établies au Canada sur le besoin d'investir dans la construction d'unités de logements sociaux. Nous devrions également examiner les politiques de soutien au logement des pays nordiques ayant de faibles taux de pauvreté infantile afin de voir quelles autres sortes d'initiatives pourraient être riches en enseignements.
- Une méthode axée sur le développement humain pour réduire la pauvreté assurerait un accès universel à des possibilités d'apprentissage et des services de garde de haute qualité pour tous les enfants en bas âge. Cette approche à l'égard de la réduction de la pauvreté reflète la définition que donne l'Organisation des Nations Unies (PNUD 1998, 1997) de la pauvreté humaine et qui comprend à la fois la privation et l'exclusion.

La première période de cinq ans

Si le Canada atteint les objectifs de 2012, il établira la crédibilité de ses engagements de réduction de la pauvreté à l'échelle du pays. Nous devrions établir des objectifs stricts pour 2012, au lieu d'avoir une très longue liste d'initiatives.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral doivent s'engager conjointement à réduire la pauvreté. Ottawa doit en assurer la direction, mais les provinces doivent y jouer un rôle essentiel. L'Ontario, ainsi que le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, doivent contribuer fortement aux stratégies de réduction de la pauvreté.

L'objectif fondamental pour l'ensemble du Canada serait de veiller à ce que chaque parent qui travaille à plein temps toute l'année ait un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, ce qui en soi correspondrait à l'objectif de réduction d'au moins 25 %, puisqu'un tiers de tous les enfants qui vivent dans la pauvreté proviennent de familles où un parent travaille à plein temps toute l'année.

Pour réaliser cet objectif, le gouvernement fédéral devrait souscrire aux initiatives suivantes :

- Augmenter le SPNE afin de créer une pleine prestation pour enfant de 5 100 \$ (dollars de 2007)
- Augmenter les crédits d'impôt liés au travail du fédéral à 2 400 \$ par an
- Établir un salaire minimum fédéral de 10 \$ l'heure (dollars de 2007)
- Investir des fonds fédéraux importants dans les ressources essentielles comme l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le logement social et le rétablissement de l'admissibilité à l'assurance-emploi

Les provinces seraient appelées à contribuer comme suit :

- Augmenter les salaires minimums à un niveau de réduction de la pauvreté de 10 \$ l'heure (dollars de 2007) et les indexer
- Investir des recettes provinciales dans des projets de logements abordables
- Investir des recettes provinciales dans des régimes d'assurance-médicaments et de soins dentaires complémentaires
- Investir des recettes provinciales dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Pour atteindre l'écart équitable visé à l'échelle du Canada, il faudrait réduire l'ampleur de la pauvreté des familles bénéficiaires de l'aide sociale qui ont des enfants à au moins 80 % du seuil de pauvreté.

Pour réaliser cet objectif, la plupart des provinces devraient souscrire aux initiatives suivantes :

- Versement aux familles de la pleine prestation pour enfant de 5 100 \$ (dollars de 2007) sans récupération fiscale ni réduction des taux des paiements d'aide sociale
- Pleine indexation des taux d'aide sociale dans toutes les provinces à compter de 2008
- Augmentations annuelles des taux d'aide sociale de 3 % ou plus au-dessus du taux d'inflation, également à compter de 2008

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Finances publiques

«... nous devons réfléchir plus à fond à des sources de financement qui permettront de continuer à améliorer la redistribution de ces fonds aux familles à faible revenu. C'est pourquoi un débat sur l'éradication de la pauvreté des enfants exige également un débat sur l'imposition. » (trad. libre)

Rapport sur l'éradication de la pauvreté au Royaume-Uni
Rowntree Foundation (Hirsch, 2006: 64)

Nous devons rétablir la capacité fiscale d'investir dans le Canada que nous désirons. Pour ce faire, il faudrait étudier deux domaines à fond.

1. Les partenaires nationaux de Campagne 2000 ont la ferme conviction qu'il faudrait affecter toutes les économies fédérales découlant de la réduction des frais de la dette publique à compter de maintenant jusqu'en 2012 à des investissements pour réduire la pauvreté et à d'autres priorités nationales. Ceux qui ont prétendu que les niveaux élevés de la dette publique sont un fardeau pour les futures générations d'enfants devraient maintenant se réjouir du fait que les économies en charges publiques découlant de la réduction de la dette deviendraient un actif permettant de promouvoir les possibilités pour cette génération d'enfants. Les frais de la dette publique devraient baisser, passant de 2,3 % du PIB en 2007-2008 à 1,9 % du PIB en 2011-2012 (Canada : Finance, 2006b). Le gouvernement fédéral pourra ainsi réaliser des économies de sept milliards de dollars en 2011-2012 et entreprendre des investissements publics prioritaires.

2. Le Parlement devrait envisager d'adopter une mesure de temporisation pour toutes les réductions d'impôt générales que le gouvernement fédéral a mises en œuvre depuis l'an 2000. Chaque réduction d'impôt générale exigerait un examen et un renouvellement, ou une révision, d'ici 2010. Le moment est venu de justifier au public les réductions d'impôt par le biais d'évaluations et de preuves, comme l'exigent normalement les dépenses publiques.

Possibilités de réduire la pauvreté d'ici 2012

Il existe deux sources de promesses qui laissent entendre aujourd'hui que les engagements des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral pour réduire la pauvreté peuvent leur permettre d'atteindre les objectifs de 2012.

A. La figure 4 met en lumière les changements intervenus dans les niveaux de pauvreté infantile au sein des provinces entre 2000 et 2005. Le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, des provinces qui ont adopté des plans d'action à l'égard de la pauvreté, ont enregistré des baisses des taux de pauvreté de 40 % en cinq ans. En 2004, le Québec a tenu ses engagements pris en 2002 en investissant 2,5 milliards de dollars dans des mesures de réduction de la pauvreté sur une période de cinq ans. Des initiatives majeures comprenaient : a) l'adoption immédiate d'une mesure universelle d'aide à l'enfance prévoyant un soutien

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

annuel de 2 000 \$, en plus des prestations pour enfants du fédéral pour le premier enfant d'une famille à faible revenu, et de 1 000 \$ à 1 500 \$ pour chaque enfant supplémentaire; et b) une nouvelle prime de travail (similaire à un crédit d'impôt lié au travail) qui peut ajouter 2 000 \$ ou plus annuellement aux revenus des familles gagnant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par an (Québec : Gouvernement, 2004).

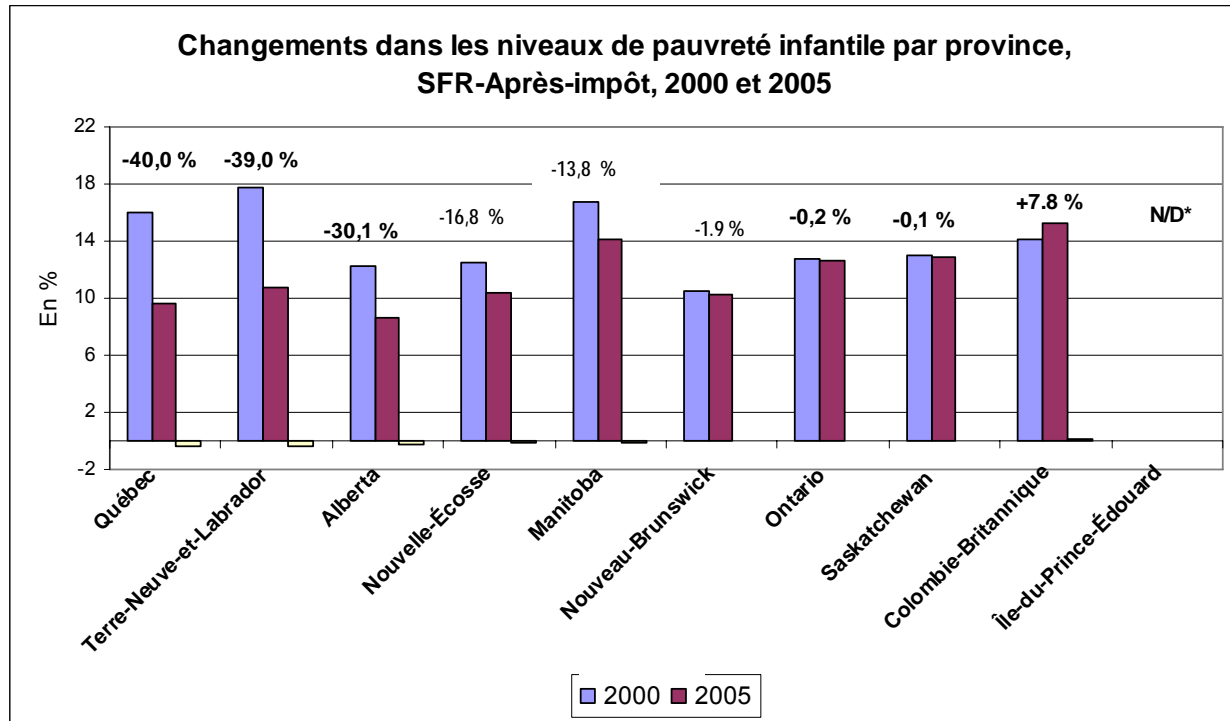
Dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, la baisse s'est produite alors que le taux de pauvreté infantile provincial était le plus élevé du pays en 2000. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador élu en 2003 a pris un engagement fondamental de réduire la pauvreté. La province a adopté une approche intégrée et à long terme comportant des investissements et des initiatives dans un nombre de domaines importants (Terre-Neuve-et-Labrador, 2007/2006), notamment des augmentations immédiates et prévues du salaire minimum; l'indexation des taux de l'aide sociale et des hausses de ces taux; une augmentation de 25 % du nombre d'enfants ayant accès à des services de garde subventionnés; et l'élargissement de l'assurance-médicaments pour les salariés à faible revenu.

D'autres provinces commencent à se pencher sur les éléments d'un programme de réduction de la pauvreté. L'Ontario a introduit des augmentations progressives pluriannuelles du salaire minimum et une prestation provinciale pour enfants destinée aux soutiens de familles à faible revenu. Depuis 1999, le salaire minimum au Manitoba a augmenté tous les ans à un taux supérieur à l'inflation. La province a aussi complètement mis fin à la récupération fiscale des prestations pour enfants pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale. L'Alberta a annoncé récemment qu'à compter de 2008, le salaire minimum provincial annuel sera indexé sur la croissance en pourcentage du salaire hebdomadaire moyen. L'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse a déployé des efforts pour que tous les partis soutiennent une stratégie de réduction de la pauvreté dans la province. En Colombie-Britannique, il existe de solides initiatives communautaires qui soutiennent le salaire minimum de 10 \$ et d'importantes améliorations au soutien de l'aide sociale.

Les réalisations au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, et le mouvement croissant dans les autres provinces, laissent entendre que la réduction de la pauvreté peut devenir une mission déterminante au Canada.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Figure 4



* Remarque : Les échantillons recueillis sont trop petits pour permettre une comparaison
Source : Statistique Canada. (2007). Le revenu au Canada. Numéro au catalogue 75-202-XIF

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

B. En juin 2007, Campagne 2000 a commandé une simulation sur les effets éventuels qu'une prestation pour enfant de 5 100 \$ versée à tous les enfants de familles à faible revenu dans tout le Canada pourrait avoir sur les taux de pauvreté infantile en 2007 [voir remarque ci-dessous]. La stimulation a donné les estimations d'effets suivants :

- une baisse de 37 % du taux de pauvreté infantile d'après l'indicateur de pauvreté SFR-API
- une baisse de 31 % du taux de pauvreté infantile d'après l'indicateur de pauvreté MFR-API

La baisse de la pauvreté des familles ne commence à se manifester que lorsque le revenu dont dispose une famille est supérieur à 20 000 \$. Un tel fait laisse entendre l'importance d'établir des fondements solides pour que les familles aient des revenus grâce à l'accès à des salaires à temps plein toute l'année à des niveaux de réduction de la pauvreté (minimum de 10 \$ l'heure, en dollars de 2007). Selon la simulation, créer une pleine prestation pour enfant de 5 100 \$ coûterait environ cinq milliards de dollars (dollars de 2007) grâce à des augmentations du Supplément de la prestation nationale pour enfants [SPNE] versé actuellement.

Lorsque la simulation a ajouté un crédit d'impôt lié au travail de 2 400 \$ à la prestation pour enfant de 5 100 \$, cet ajout a produit des effets minimes en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté :

- une baisse supplémentaire de seulement 3 % du taux de pauvreté infantile d'après l'indicateur de pauvreté SFR-API.
- une baisse supplémentaire de seulement 4 % du taux de pauvreté infantile d'après l'indicateur de pauvreté MFR-API.

Le crédit d'impôt lié au travail adopté pour la simulation était basé sur le modèle plus généreux qu'avait proposé le gouvernement provincial précédent en 2005 (Canada : Finances, 2005), plutôt que sur la mesure de crédit d'impôt lié au travail avec des taux de réduction supérieurs que le gouvernement fédéral actuel a introduite en 2007. Les deux modèles visent tous les travailleurs adultes et non seulement les parents. Dans la simulation, seulement 25 % des crédits d'impôt liés au travail allaient aux familles avec enfants. Les familles bénéficiaires recevaient des prestations se chiffrant en moyenne à 1 400 \$ ou 1 500 \$. Cette mesure pourrait avoir des effets plus significatifs en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté des adultes célibataires, ou encore pourrait entraîner des effets importants pour la réduction de la pauvreté, mais seulement si les niveaux de crédits d'impôt étaient plus élevés. Il faut se rappeler que les crédits d'impôt liés au travail visent le soutien de famille et ne tiennent pas compte du nombre d'enfants dans une unité familiale.

Une pleine prestation pour enfant de 5 100 \$ grâce à des augmentations du SPNE est de toute évidence une manière hautement efficace d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté d'ici 2012.

Remarque : Cette analyse repose sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada. Andrew Mitchell a préparé les calculs étayant les résultats de la simulation, d'après les hypothèses de Campagne 2000. Les auteurs assument pleinement l'utilisation et l'interprétation de ces données.

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Possibilités d'atteindre les objectifs de 2017

Les expériences du marché du travail devront s'améliorer considérablement si l'on veut atteindre une réduction d'au moins 50 % des niveaux de pauvreté infantile d'ici 2017. Pour y arriver, il faut accroître les possibilités de soutien à l'emploi – un meilleur accès à des emplois à temps plein toute l'année (un minimum de 1 500 heures par an), et avoir des niveaux inférieurs de salaires qui, lorsqu'ils sont combinés à une pleine prestation pour enfants et à des crédits d'impôt liés au travail, permettent aux soutiens de famille d'atteindre 120 % du seuil de pauvreté. Si le principe d'un écart de 20 % était adopté en guise de soutien aux familles bénéficiaires de l'aide sociale (comme il l'a été proposé plus tôt), le revenu total des familles bénéficiaires de l'aide sociale atteindrait alors 100 % du seuil de pauvreté, et sortirait ainsi les familles de la pauvreté.

Ce ne sont pas des mesures faciles. La volonté de suivre de telles orientations exige que les gouvernements s'attaquent aux sérieuses lacunes dans les structures et pratiques du marché du travail. Les attitudes morales du public à l'égard des familles et des adultes qui traversent des circonstances difficiles devront changer de manière significative. Pour que les voies menant à 2017 donnent des résultats, il faut commencer à s'attaquer aux lacunes et aux attitudes du public au cours de la période actuelle jusqu'à 2012.

L'évidence de ce que nous devons transcender est devant nous aujourd'hui.

- Les travailleurs occupant des emplois non conventionnels à taux de syndicalisation plus faibles ont davantage d'heures de travail instables et de plus fortes incidences de faible revenu (Heisz et LaRochelle-Côté, 2006).
- Malgré des niveaux d'études plus élevés, les possibilités pour la plupart des soutiens de familles à faible revenu d'échapper à des salaires de pauvreté ne se sont pas améliorées dans les années 1980 et 1990 (Morissette et Picot, 2005).
- Au cours de la dernière décennie, la participation des travailleurs à faible revenu au marché du travail a été plus volatile et elle s'est accompagnée d'importantes fluctuations dans leurs heures de travail (Fleury et Fortin, 2006).

La lutte visant à réduire la pauvreté d'ici 2017 et au-delà exigera l'adoption de bonnes stratégies d'emploi, un meilleur accès des travailleurs à la représentation et à la protection collectives, des distributions de revenus plus cohésives sur le plan social et des capacités fiscales renouvelées d'investissements publics dans les biens communs essentiels. Il devient évident à l'échelle internationale que des sociétés justes sur le plan social engendrent et maintiennent de solides économies. La productivité et la sollicitude ne sont pas des voies opposées, mais plutôt des fondements essentiels dans les sociétés où la prospérité et le bien-être sont partagés.

De vastes alliances sociales, agissant à l'échelle locale et servant de liens entre les provinces et partout au pays, peuvent être d'avant-garde et permettre de remédier aux dimensions structurelles et comportementales de la réduction de la pauvreté, ces alliances où l'on retrouve la culture politique qui soutient l'éthique

APPROCHES VISANT À RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

universelle et inclusive du Canada, où l'assurance-maladie publique est protégée, où l'éducation publique a fait l'objet d'engagements solides, où l'on continue à se battre pour défendre la dignité humaine, et où l'on insiste fermement sur la prise de mesures visant à remédier au changement climatique.

Il s'agit donc d'un nouveau moment formateur dans l'évolution du Canada. C'est en assumant ses responsabilités sociales avant qu'une crise et une érosion ne surviennent que la gestion portera fruit. C'est par les actions qu'elle entreprend à l'heure actuelle que la présente génération d'adultes déterminera le genre de pays que nous créons pour nous-mêmes et que nous léguerons à nos successeurs.

Annexe A -- Indicateurs de pauvreté

Le Canada n'a pas de seuil de pauvreté officiel comme c'est le cas pour les Nations Unies, l'Union européenne et les États-Unis. Ce que nous avons, ce sont des mesures qui ont fini par être acceptées et utilisées comme indicateurs de pauvreté. Ces indicateurs donnent un aperçu de ce qui est susceptible d'exister.

Le Canada compte cinq indicateurs de pauvreté : SFR-API, SFR-AVI, MFR-API, MFR-AVI, et MPC. Chaque indicateur révèle une dimension différente de la pauvreté. Statistique Canada se sert du SFR-API comme indicateur de faible revenu.

SFR [Seuil de faible revenu]

- un indicateur des difficultés relatives en matière de revenu
- identifie les familles qui doivent dépenser plus de 20 points de pourcentage de leur revenu en alimentation, logement et habillement au-dessus du pourcentage que dépensent les familles moyennes
- enquêtes périodiques sur les dépenses moyennes des familles canadiennes
- propre à un pays; cinq mesures d'établissement des populations [urbaines, rurales]
- indicateur de pauvreté initial au Canada; source la plus importante de données et de tendances historiques

MFR [Mesure de faible revenu]

- un indicateur d'une insuffisance relative de revenu
- identifie les familles dont les revenus sont inférieurs à 50 % du revenu médian pour la taille de leur ménage
- établit la MFR pour un célibataire seul; puis applique des échelles d'équivalence pour la taille du ménage
- permet des comparaisons transnationales; une MFR inférieure à 50 % est la mesure de la pauvreté du PNUD; une MFR inférieure à 60 % est une mesure de la pauvreté de l'Union européenne

MPC [Mesure du panier de consommation]

- un indicateur d'une insuffisance de revenu absolue
- identifie des familles à deux parents et deux enfants qui n'ont pas un revenu suffisant pour acheter un panier de produits et services essentiels tels que les déterminent les experts; les échelles d'équivalence des MFR déterminent les insuffisances de revenu dans d'autres ménages
- mesures communautaires; un prix est attribué localement aux paniers

API [Après impôt]

- essentiellement un indicateur de consommation
- renvoie aux ménages ayant un revenu provenant de toutes les sources qui n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins d'une famille

AVI [avant impôt]

- essentiellement un indicateur de revenu
- identifie les ménages dont le revenu provenant de salaires et de transferts de fonds publics n'est pas suffisant à la fois pour satisfaire les besoins familiaux et payer les impôts sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BROOKS, Neil, et Thaddeus Hwong. *The Social Benefits and Economic Costs of Taxation: A Comparison of High and Low Tax Countries*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, 2006.

CAMPAGNE 2000. *Oh Canada! Top d'enfants pauvres et depuis trop longtemps*, Toronto, Family Service Association of Toronto, 2006, Rapport national de 2006 sur la pauvreté des enfants et des familles.

CAMPAGNE 2000. *Déclaration de Campagne 2000 : Engagement des partenaires nationaux et communautaires*, Toronto, Family Service Association of Toronto, 1991, Déclaration de fondation du 24 novembre 1991.

CANADA. MINISTÈRE DES FINANCES. *Énoncé économique et mise à jour budgétaire*, Ottawa, 2000, Finances 2000, déposé en octobre.

CANADA. MINISTÈRE DES FINANCES. *Mise à jour économique et financière*, Ottawa, 2006, Finances 2006b, déposée en novembre.

CANADA. MINISTÈRE DES FINANCES. *Mise à jour économique et financière*, Ottawa, 2005, Finances 2005, déposée en novembre.

CANADA. MINISTÈRE DES FINANCES. *Plan budgétaire 2007*, Ottawa, 2007, Finances 2007, déposé en mars.

Canada. MINISTÈRE DES FINANCES. *Plan budgétaire 2006*, Ottawa, 2006, Finances 2006a, déposé en mai.

CANADA. FPT [Ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux], *Prestation nationale pour enfants : rapport d'étape 1999*, Ottawa, RHDS, 1999.

CANADA. RHDS [Ressources humaines et développement social], *Le faible revenu au Canada : 2000-2002, selon la mesure du panier de consommation*, Ottawa, RHDS Canada, 2006.

CANADA. SÉNAT. *Comprendre l'exode : Lutte contre la pauvreté rurale*, Ottawa, Sénat du Canada, 2006, Rapport intérimaire du comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.

CANADA. *Livre blanc sur l'emploi et le revenu avec des références spéciales sur la période initiale de reconstruction*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1945, déposé par le ministre de la Reconstruction en avril.

CNBES (Conseil national du bien-être social). *Profil de la pauvreté*, Ottawa, CNBES, 2002 et 2003, (2006a).

CNBES (Conseil national du bien-être social). *Revenus de bien-être social 2005*, Ottawa, CNBES, (2006b).

CTC (Congrès du travail du Canada). *C'est le moment d'agir : assurance-emploi*, Ottawa, CTC, 2005, feuillet d'informations.

CSP d'Ottawa (Conseil de planification d'Ottawa). *Les quartiers où nous vivons*. CPS d'Ottawa, (2006b).

CSP (Conseil de planification sociale d'Ottawa). *Tout le monde est là? L'inclusion et l'exclusion des familles ayant de jeunes enfants dans la région d'Ottawa*, CPS d'Ottawa, (2006a).

EPI (Economic Policy Institute). *Minimum Wage Trends: Understanding Past and Contemporary Research*, Washington, D.C., EPI, 2006, Document d'information n° 178.

FEM (Forum économique mondial). *Rapport 2006-2007 sur la compétitivité mondiale*, Davos, Suisse, FEM, 2006.

FLEURY, Dominique, et Myriam Fortin. *Lorsque travailler ne permet pas d'échapper à la pauvreté : une analyse des travailleurs pauvres au Canada*, Ottawa, Ressources humaines et développement social Canada, 2006.

FREILER, Christa, Laurel Rothman et Pedro Barata. *Les voies du progrès : solutions structurelles pour s'attaquer à la pauvreté*, Toronto, Campagne 2000/Family Service Association of Toronto, 2004.

GDEP (Groupe de défense des enfants pauvres). *A Fair Chance for All Children*, Toronto, GDEP/Social Planning Council of Metropolitan Toronto, 1986.

HARRIS, Paul. *There is a Lethal Absence of Hope*. 2007, Guardian Weekly, 20 mars – 5 avril, n° 17.

HEISZ, Andrew, et Sébastien LaRochelle-Côté. *Instabilité des heures de travail au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques, 2006, série de documents de recherche, numéro au catalogue 11F0019MIF, n° 278.

HEISZ, Andrew, et Logan McLeod. *Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980-2000*, Ottawa, Statistique Canada, 2004, numéro au catalogue 89-613-MIF, n° 001.

HIRSCH, Donald. *What Will it Take to End Child Poverty? Firing on All Cylinders*, York, R.-U., Joseph Rowntree Foundation, 2006.

JACKSON, Andrew. *Les suppléments salariaux peuvent-ils régler les problèmes des petits salariés?*, Ottawa, Congrès du travail du Canada, 2005, Document de recherche n° 41.

KITCHEN, Brigitte, Andrew Mitchell, Peter Clutterbuck et Marvyn Novick. *Unequal Futures: The Legacies of Child Poverty in Canada*, Toronto, Groupe de défense des enfants pauvres/Social Planning Council of Metropolitan Toronto, 1991.

LINDERT, Peter. *Growing Public: Social Spending and Economic Growth Since the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, 2004.

LOPEZ-CLAROS, Augusto. *Global Competitiveness Report 2005-2006*, 2005, Interview, disponible sur le site Web du Forum économique mondial [<http://www.weforum.org>]

MSRAAT. *Rapport du groupe de travail sur la Modernisation de la sécurité du revenu des adultes en âge de travailler*, Toronto City Summit Alliance/St. Christopher House, 2006.

MORISSETTE, René, et Garnett Picot. *Le travail peu rémunéré et les familles économiquement vulnérables depuis 20 ans*, Ottawa, Statistique Canada, Direction des études analytiques, série de documents de recherche, 2005, numéro au catalogue 11F0019MIF, n° 248.

MYLES, John, Feng Hou, Garnett Picot et Karen Myers. *Pourquoi l'emploi et les gains ont-ils augmenté chez les mères seules durant les années 1980 et 1990?*, Statistique Canada, Direction des études analytiques, 2006, série de documents de recherche, n° 282.

NOVICK, Marvyn. *L'essentiel pour commencer: une chance égale pour chaque enfant dès la naissance*, Toronto, Campagne 2000/Family Service Association of Toronto, 1999.

NOVICK, Marvyn, et Richard Shillington. *Crossroads for Canada: A Time to Invest in Children and Families*, Toronto, Campagne 2000/Family Service Association of Toronto, 1996.

OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques]. *Statistique des recettes publiques 1965-2005*, Paris, OCDE, 2006.

ONTARIO. CEAS [Comité d'examen de l'aide sociale]. *Transitions*, Toronto, Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, 1988, Rapport du CEAS.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). *Rapport sur le développement humain 1998 et 1997*, Oxford University Press, 1998, 1997.

QUÉBEC. GOUVERNEMENT. *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004.

RUTHERFORD, Jonathan, et Hetan Shah. *The Good Society: Compass Programme for Renewal*, Londres, Compass/Lawrence & Wishart, 2006.

R.-U. COMMISSION. *National Minimum Wage: Low Pay Commission Report 2006*, Londres, HM Trade and Industry, 2006.

R.-U. DWP. *Making a Difference: Tackling Poverty - A Progress Report*, Londres, DWP, 2006.

R.-U. DWP. *Measuring Child Poverty*, Londres, DWP, 2003.

SACHS, Jeffrey. *The Social Welfare State, Beyond Ideology*, Scientific American, 16 octobre, 2006.

STATISTIQUE CANADA. *Le revenu au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 2007, numéro au catalogue 75-202-XIF.

STATISTIQUE CANADA. *Seuils de faible revenu pour 2005 et Mesures de faible revenu pour 2004*, Ottawa, Statistique Canada, 2006a, série de document de recherche sur le revenu, numéro au catalogue 75F0002MIF, vol. 4.

STATISTIQUE CANADA. *Faible rémunération et faible revenu*, Ottawa, Statistique Canada, 2006b, série de documents de recherche sur le revenu, numéro au catalogue 75F0002MIF, vol. 6.

TAYLOR, Robert. *Sweden's New Social Democratic Model: Proof That A Better World is Possible*, Londres, Compass/Electoral Reform Society, 2005.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. GOUVERNEMENT. *Increased Poverty Reduction Benefits for Families and Persons with Disabilities*, communiqué de presse, 3 juillet, 2007.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR. GOUVERNEMENT. *Reducing Poverty: An Action Plan for Newfoundland and Labrador*, St. John's, Bureau du Premier ministre, 2006.

TORONTO. SERVICES SOCIAUX. *Social Assistance and Social Exclusion: Findings from Toronto Social Services' 2003 Survey of Single Parents on Ontario Works*, Ville de Toronto, Division des Services sociaux, 2004.

TOWNSEND, Peter. *What is Poverty? An Historical Perspective*, Poverty in Focus, décembre, Brasilia, Brésil, UNDP International Poverty Centre, 2006.

UNICEF. *La pauvreté dans les pays riches 2005*, Florence, Italie, UNICEF Innocenti Research Centre, 2005, Rapport 6.

UNICEF. *La pauvreté dans les pays riches*, UNICEF Innocenti Research Centre, 2000, Rapport 1.

WILKINSON, Richard. *The Impact of Inequality: How to Make Sick Societies Healthier*, New York, Free Press, 2005.

PARTENAIRES NATIONAUX : Abolissons la pauvreté (Ottawa), Académie canadienne de pédopsychiatrie (Hamilton), Aide à l'enfance - Canada (Toronto), Association canadienne des banques alimentaires (Toronto), Association canadienne des commissions/conseils scolaires (Ottawa), Association canadienne des écoles de service social (Ottawa), Association canadienne des programmes de ressources pour la famille (Ottawa), Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (Ottawa), Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (Ottawa), Association canadienne pour jeunes enfants (Oshawa), Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (Ottawa), Association canadienne pour la santé mentale (Toronto), Association canadienne pour l'intégration communautaire (Toronto), Association catholique canadienne de la santé (Ottawa), Association nationale des centres d'amitié (Ottawa), Campagne contre la pauvreté des enfants (Toronto), Canadian Council for Reform Judaism (Toronto), Canadian Feed the Children (Toronto), Centre for Social Justice (Toronto), Childcare Resource and Research Unit (Toronto), Citizens for Public Justice (Toronto), Clubs garçons et filles du Canada (Toronto), Conférence des évêques catholiques du Canada (Ottawa), Congrès du travail du Canada (Ottawa), Congrès juif canadien (Ottawa), Conseil canadien des Églises (Toronto), Conseil canadien de développement social (Ottawa), Conseil national des femmes juives du Canada (Winnipeg), Conseil national des femmes du Canada (Ottawa), Corporation canadienne des retraités concernés (Toronto), Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (Ottawa), Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (Ottawa), Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (Ottawa), Fédération canadienne des services de garde (Ottawa), Groupe de défense des enfants pauvres (Toronto), Institut canadien de la santé infantile (Ottawa), Jewish Women International of Canada (Toronto), KAIROS (Toronto), Ligue canadienne pour la protection de l'enfance (Ottawa), Mazon Canada (Toronto), Organisation nationale anti-pauvreté (Ottawa), Oxfam Canada (Ottawa), Pueblito Canada (Toronto), Services à la famille - Canada (Ottawa), Société canadienne de psychologie (Burlington), Syndicat des Métallos (Toronto), Trait d'union : Réseau national pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en services de garde (Winnipeg), Travailleurs canadiens de l'automobile (Toronto), YWCA du Canada (Toronto).

PARTENAIRES PROVINCIAUX ET COMMUNAUTAIRES : **Terre-Neuve-et-Labrador** Community Services Council (St. John's); **Nouvelle-Écosse** Annapolis Valley-Hants: Community Action Program for Children (Canning), Anti-Poverty Network & Dalhousie Legal Aid Service (Halifax), Centre canadien de politiques alternatives, Nouvelle-Écosse, North End Community Health Centre (Halifax), Nova Scotia Council for the Family (Halifax), Nova Scotia School Boards Association (Dartmouth); **Nouveau-Brunswick** Centre de bénévolat de la péninsule acadienne Inc. (Caraquet), Conseil de développement social (Saint-Jean); **Île-du-Prince-Édouard** Chances (Charlottetown); **Québec** Moisson Montréal Harvest (Ville St. Laurent), Services à la famille juive (Montréal); **Ontario** Association des banques alimentaires de l'Ontario, Association des centres de ressources pour la famille de l'Ontario, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario, Association des travailleuses et travailleurs sociaux de l'Ontario, Association pour la santé publique de l'Ontario, Campagne 2000, Canadian Tamil Women's Community, CAPC Niagara Brighter Futures, Centre d'action pour la sécurité du revenu (CASR), Children's Aid Society of Peel, Children's Aid Society of Toronto/Metro, Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde d'enfants, Community Development Council Durham, Community Development Halton, Conseil canado-africain de développement social, Conseil de développement social de l'Ontario, Conseil de planification sociale de Cambridge et North Dumfries, Conseil de planification sociale de Lakehead, Conseil de planification sociale d'Ottawa, Conseil de planification sociale de Peel, Conseil de planification sociale de Peterborough, Conseil de planification sociale de Sudbury, Conseil de planification sociale et communautaire de Toronto, Conseil de recherche et de planification sociale de Hamilton, Conseil du travail de North Bay et du district, Conseil provincial des femmes de l'Ontario, Durham's Make Poverty History Campaign, Early Childhood Community Development Centre Niagara, Elgin St. Thomas Health Unit, Etobicoke Brighter Futures Coalition, Family Service Association of Toronto, Fédération des enseignantes et enseignants des écoles élémentaires de l'Ontario, Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), Fédération du travail de l'Ontario, GDEP d'Ottawa-Carleton a/s Services à la famille Ottawa, GDEP du Sud-Ouest de l'Ontario, Interfaith Social Assistance Review Coalition, Interim Place, Kingston FL&A Children's Services Committee, Nellies, Nos enfants, notre avenir, Ontario Association of Children's Rehabilitation Services, Ontario Association of Interval & Transition Houses (OAITH), Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI), Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA), Ontario Federation of Indian Friendship Centres, Registered Nurses' Association of Ontario, Renfrew County Child Poverty Action Network, South Asian Family Support Services, SAE d'Ottawa-Carleton, Santé mentale pour enfants Ontario, Services juridiques Hastings & Prince Edward, Services juridiques de Windsor, Sisters of St. Joseph of the Diocese of London (ON), Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), Toronto Coalition for Better Child Care, Toronto Public Health, Women's Habitat, Workers Action Centre; 905-Area Faith Leaders; **Manitoba** Aboriginal Council of Winnipeg, Islamic Social Services Association (Winnipeg), NDAAWIN/Our Relative Home--A Safe House (Winnipeg), Native Addictions Council of Manitoba (Winnipeg), Social Planning Council of Winnipeg; **Saskatchewan** Communities For Children: Saskatoon's Planning Council for a Child and Youth Friendly Community, Social Policy Research Unit, University of Regina (Regina); **Alberta** Edmonton Social Planning Council (Edmonton), Jewish Family Service (Calgary), Public Interest Alberta (Edmonton); **Colombie-Britannique** Campagne 2000 de la C.-B. compte plus de 15 organismes locaux et régionaux, notamment : Social Planning and Research Council (Vancouver), First Call: B.C. Child and Youth Advocacy Coalition (Vancouver), B.C. Government and Service Employees' Union (Victoria); **Yukon** Yukon Anti-Poverty Coalition (Whitehorse); **Territoires du Nord-Ouest** Centre for Northern Families (Yellowknife).

Préparé grâce au travail des membres de la section locale 594 du SEFPO. Imprimé sur papier recyclé.